

## **Résumé**

### **Introduction**

Souhaitant contribuer à l'action menée à l'échelon international pour tenter de juguler le fléau que les mines terrestres constituent dans le monde entier, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), a fait établir une étude sur l'impact de ces armes en Bosnie-Herzégovine. Les hostilités armées entre les différentes factions ont officiellement cessé en décembre 1995, mais l'étude montre que, dans ce pays, les mines continuent à avoir de lourdes conséquences sur les plans humain, social, médical et économique. Voici, en résumé, les principales conclusions et recommandations de l'étude.

### **La situation actuelle**

Selon les estimations du Centre d'action antimines des Nations Unies, la Bosnie-Herzégovine compte aujourd'hui plus de 30 000 zones minées, truffées de quelque 750000 mines. De façon générale, pendant le conflit, toutes les parties ont employé les mines de manière assez disciplinée, conforme à la doctrine militaire. Les mines ont été utilisées à des fins défensives, pour protéger des positions militaires, des installations d'importance stratégique et des voies de repli pour les troupes. La plupart des zones minées se trouvent le long des anciennes lignes de front et sont donc situées aujourd'hui soit dans la zone de séparation entre la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska (les deux «entités» qui composent le pays), soit dans des zones situées à proximité immédiate des différentes enclaves ethniques. La plupart des champs de mines ne sont toujours pas balisés et continuent donc, malgré la paix, à faire peser leur menace sur le pays. De plus, bien que le conflit soit officiellement terminé, les mines continuent à être employées, tant pour empêcher les réfugiés et les personnes déplacées de retourner dans les communautés au sein desquelles ils vivaient avant la guerre que pour protéger des propriétés privées.

### **L'impact sur le plan humain**

Les données recueillies par le CICR montrent que pendant le conflit, la majorité des victimes des mines étaient des soldats. En effet, les mines étaient principalement utilisées le long des lignes de front et, d'ordinaire, les civils fuyaient devant les combats. Les soldats constituaient donc le groupe le plus directement exposé au danger des mines. Depuis la fin de la guerre, toutefois, la situation s'est modifiée de façon radicale puisqu'aujourd'hui, 80% des personnes tuées ou blessées par mine sont des civils.

Au cours des six mois qui ont suivi immédiatement la fin de la guerre, les mines ont fait une cinquantaine de victimes par mois. Depuis le milieu de l'année 1996, ce nombre a peu à peu diminué. Pendant la période d'août 1996 à août 1997, le CICR estime que le nombre d'accidents dus aux mines a été de 30 à 35 par mois. Dans cette période d'après conflit ce sont les hommes engagés dans des travaux agricoles qui constituent la principale catégorie de victimes des mines.

De nombreuses organisations travaillant en Bosnie-Herzégovine estiment que le nombre de personnes blessées ou tuées par mine va encore augmenter ces prochains mois. Au cours de l'année qui vient, la surexploitation des terres va s'accroître, à mesure que les réfugiés et les

personnes déplacées regagnent leurs communautés d'avant-guerre, dont beaucoup sont situées dans la zone de séparation, qui est en fait la région la plus fortement minée du pays. Ayant vécu loin de chez eux pendant les années de guerre, les réfugiés et les personnes déplacées ignorent à la fois l'emplacement exact des zones minées et les repères utilisés localement pour signaler la présence de mines. C'est la raison pour laquelle ces populations seront particulièrement exposées aux accidents dus aux mines.

Les faits et les chiffres mentionnés ci-dessus montrent que si elles ne sont pas enlevées, les mines terrestres continueront à faire des victimes civiles longtemps après la fin des hostilités, même là où elles ont été employées de manière responsable.

### **Traitement médical**

En Bosnie-Herzégovine, le pourcentage de victimes d'accidents dus aux mines qui ne survivent pas à leurs blessures semble moins élevé que dans d'autres pays touchés par ce fléau. Ce phénomène peut être attribué au nombre important de véhicules privés en circulation dans le pays, ainsi qu'à la densité du réseau routier, deux éléments qui facilitent les évacuations. Dans de nombreux cas, les blessés peuvent bénéficier rapidement de premiers soins de qualité. Toutefois, en raison de la guerre, tant les bâtiments que l'équipement d'un grand nombre d'hôpitaux ont été endommagés et, en particulier dans la Republika Srpska, il y a pénurie de matériel chirurgical. Les blessés par mine doivent souvent subir plusieurs interventions chirurgicales et effectuer de longs séjours à l'hôpital. Ils continueront donc à accaparer une grande partie des rares ressources disponibles, aux dépens d'autres blessés et d'autres malades nécessitant un traitement. De nombreux Serbes de Bosnie et Croates de Bosnie qui doivent subir une amputation sont actuellement évacués sur des hôpitaux situés en République fédérale de Yougoslavie et en Croatie, respectivement.

### **Rééducation physique**

De manière générale, la qualité des prothèses dont bénéficient les victimes de mines est satisfaisante. Vu le nombre et la capacité d'accueil des centres d'appareillage orthopédique déjà opérationnels ou en projet dans ce pays, la Bosnie-Herzégovine pourrait faire face aux besoins à long terme en matière d'appareillage des amputés. Il semble que la plupart des victimes de mines ont été, jusqu'ici, équipées au moins une fois d'un membre artificiel. La qualité des services orthopédiques peut néanmoins être améliorée. Dans la Republika Srpska, les établissements et l'équipement doivent être rénovés et modernisés, et une formation appropriée doit être dispensée aux techniciens. En outre, la plupart des centres ne fabriquent que des prothèses des membres inférieurs. Par ailleurs, il n'existe pas de politique uniforme quant à la participation financière exigée des patients.

### **Réinsertion sociale**

Les blessés qui survivent à l'explosion d'une mine voient leur vie brisée. Pour un amputé, les chances de trouver un emploi sont faibles. En outre, les conséquences psychologiques de leur mutilation et l'absence de prise en charge par l'État sont à l'origine de bien des difficultés.

### **Impact sur l'agriculture et la reconstruction économique**

Un grand nombre de mines qui se trouvent encore enfouies dans le sol polluent des terres agricoles fertiles. La production vivrière de la Bosnie-Herzégovine est donc fortement réduite, et

le pays continue à dépendre de l'aide internationale pour nourrir sa population. De plus, la réalisation du programme de reconstruction de l'économie (d'un montant total de 5 milliards de dollars US) se trouve gravement entravée par la présence des mines. Près de deux ans après la fin du conflit, de nombreux secteurs d'activité, allant de la remise en état des systèmes d'approvisionnement en eau à la reprise de l'exploitation forestière, sont toujours affectés. Les autorités n'ont pas encore évalué dans son intégralité l'impact des mines sur l'agriculture et la reconstruction, et de plus amples travaux de recherche devront être entrepris.

### **Déminage**

Au 31 juillet 1997, selon certaines estimations, 1% des terres polluées par les mines en Bosnie-Herzégovine avait été déminé dans des conditions conformes aux normes du déminage humanitaire. La lenteur du processus est imputable aux difficultés de démarrage de ces opérations, ainsi que, dans certains cas, au manque de fonds et à des démêlés avec les autorités (le matériel de déminage est-il soumis aux taxes sur les importations?). Un certain nombre d'institutions et d'organisations sont actives dans le domaine du déminage et elles ont adopté plusieurs approches pour résoudre le problème. Toutefois, la plupart des activités sont axées sur l'enlèvement des mines, et très peu a été fait jusqu'ici pour baliser les zones minées. En outre, aucune institution, aucun organe n'assumant vraiment la coordination des activités de déminage, chaque programme détermine lui-même les zones à déminer en priorité.

Conformément à l'Accord de Dayton, qui a permis au pays de sortir de la guerre, les forces armées des deux entités procèdent actuellement à l'enlèvement des mines qu'elles ont elles-mêmes mises en place. Le «relevage» établit ainsi un principe important, mais il fait l'objet de critiques, car il se limite à l'enlèvement des mines dont l'emplacement est signalé sur une carte de champs de mines. Il n'exige pas que chaque mètre carré de terrain soit contrôlé, de manière à garantir une sécurité totale. Il ne répond donc pas aux critères observés par les organisations humanitaires en matière de déminage. Des pressions accrues s'exercent actuellement sur les forces armées des deux entités pour les convaincre d'adopter des normes plus strictes.

Les Nations Unies et le gouvernement de Bosnie-Herzégovine ont conclu un mémorandum d'accord, aux termes duquel le gouvernement s'engage à reprendre, dans le courant de 1998, les responsabilités et les actifs du Centre d'action antimines des Nations Unies. Du fait de la création de la Commission de la Bosnie-Herzégovine pour le déminage et du Centre d'action antimines en Bosnie-Herzégovine, les autorités joueront un rôle de premier plan en matière de déminage et il faut espérer qu'en 1998, la coordination entre les différents acteurs se renforcera et que le rythme des opérations de déminage s'accélénera.

### **Prévention contre les dangers des mines**

Les programmes de prévention contre les dangers des mines réalisés en Bosnie-Herzégovine tirent parti de l'expérience acquise dans d'autres pays affectés par les mines, en particulier en ce qui concerne les méthodes utilisées pour diffuser les messages de prévention. Les deux principaux programmes sont administrés par le CICR et l'UNICEF, mais d'autres organisations, plus petites, sont également actives dans ce domaine. Le degré de scolarisation étant très élevé, c'est dans le cadre de l'école que la quasi-totalité des enfants peuvent être sensibilisés aux dangers des mines. Par contre, les adultes sont plus difficiles à atteindre. Dans certains régions, le manque de coordination entre les divers programmes de prévention a conduit à des

chevauchements inutiles et même, dans certains cas, à la diffusion de messages contradictoires.

### **Interdiction de l'emploi, à l'avenir, des mines antipersonnel en Bosnie-Herzégovine**

La Bosnie-Herzégovine s'est jointe aux 122 autres signataires de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, également appelée «traité d'Ottawa». Lors de la cérémonie de signature, le gouvernement a déclaré son intention de détruire ses stocks de mines antipersonnel et de démanteler les installations de production dans un délai de quatre ans.

### **Recommandations**

*En se basant sur les résultats de la présente étude, au vu de la situation régnant aujourd'hui en Bosnie-Herzégovine, un certain nombre de mesures peuvent être envisagées pour réduire l'ampleur du danger que les mines terrestres font courir à la population, améliorer le sort des victimes des mines et accélérer le processus de reconstruction.*

#### **Protéger la population civile**

- Afin que les civils soient mieux protégés contre les dangers des mines, les organismes chargés du déminage devraient axer davantage leurs efforts sur les programmes d'établissement de levés et de délimitation des champs de mines, en particulier dans les zones où des retours de réfugiés sont prévus.
- Afin que les réfugiés qui regagneront leur foyer soient mieux protégés, des programmes de prévention contre les dangers des mines devraient être mis en place dans les pays qui les accueillent aujourd'hui.

#### **Améliorer la prise en charge médicale**

- Afin que les victimes de mines bénéficient du traitement médical le plus efficace possible, le CICR devrait fournir à tous les hôpitaux concernés (en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en République fédérale de Yougoslavie) des informations sur les pratiques chirurgicales qu'il recommande.

#### **Améliorer les services de rééducation physique**

- Afin que, dans la Republika Srpska, davantage d'amputés bénéficient de prothèses, les donateurs devraient s'engager à rénover et à rééquiper les centres d'appareillage orthopédique situés dans cette entité.
- Afin d'assurer l'efficacité à long terme du programme orthopédique, les ateliers de fabrication de prothèses des deux entités devraient envisager de recourir à une technologie plus appropriée et offrir une formation théorique aux techniciens.

#### **Faire face aux besoins à long terme, sur le plan social, des victimes de mines**

- Afin de faciliter la réinsertion sociale des survivants, en particulier des amputés, les autorités et les organisations compétentes devraient s'efforcer de leur fournir un appui psychosocial.

#### **Atténuer l'impact des mines sur l'agriculture et la reprise économique**

- Afin d'établir dans quelle mesure les mines gênent la production agricole et entravent la reprise économique, les ministères compétents devraient effectuer des enquêtes, dont les résultats devraient leur permettre de mieux choisir les zones à déminer en priorité.
- Pour permettre à l'économie de se redresser de manière sûre et efficace, tous les programmes de reconstruction devraient comporter une enveloppe financière pour les éventuelles opérations de déminage nécessaires.

### **Accélérer le rythme des travaux de déminage**

- Afin d'assurer, à long terme, la poursuite d'opérations de déminage efficaces, les bailleurs de fonds internationaux devraient s'engager à financer les programmes de déminage en Bosnie-Herzégovine pendant au moins trois années de plus.
- Afin d'assurer l'efficacité des activités de relevage menées par les forces armées des deux entités, la Force de stabilisation (Stabilization Force, SFOR), placée sous le commandement de l'OTAN, devrait insister pour que les techniques du déminage humanitaire soient employées en tout temps et, le cas échéant, imposer des sanctions.
- Afin d'améliorer la coordination des activités dans le domaine du déminage, un effort concerté devrait être consenti par tous les gouvernements et organisations concernés afin de fournir les moyens et le soutien politique nécessaires à la Commission de la Bosnie-Herzégovine pour le déminage et au Centre d'action antimines en Bosnie-Herzégovine. Ces deux organismes pourraient ainsi s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu du mémorandum d'accord.

### **Améliorer l'action de prévention contre les dangers des mines**

- Afin d'améliorer la coordination entre les organisations impliquées dans les activités de prévention contre les dangers des mines, il est important que toutes les parties concernées se mettent d'accord sur les messages à diffuser et sur leurs domaines respectifs de responsabilité (géographique et sectorielle). Les ministères de l'Éducation des deux entités devraient jouer un rôle primordial en coordonnant les programmes, de manière à éviter les chevauchements inutiles à l'intérieur du système scolaire.

### **Obtenir l'interdiction de tout emploi, à l'avenir, des mines antipersonnel**

- Afin de renforcer la confiance envers le traité d'Ottawa, les gouvernements des deux entités devraient immédiatement conclure entre eux un accord par lequel ils s'engageraient à détruire tous les stocks de mines antipersonnel actuellement détenus par leurs forces armées.

## **I. Introduction**

Le conflit de Bosnie-Herzégovine a éclaté peu de temps après que cette république eut proclamé son indépendance et se fut séparée de la République socialiste fédérale de Yougoslavie (RSFY) [1], en mars 1992. Au terme de près de quatre ans de combats, sur une population totale de 4,4 millions d'habitants (en 1991), le nombre de morts ou de disparus s'élevait à 250 000 [2] et le nombre de blessés à 200 000 [3]. En outre, quelque 3 millions de personnes avaient été déplacées [4] et, au milieu de l'année 1997, il restait encore 1,1 million de réfugiés hors des frontières du pays [5]. Le problème des mines terrestres est l'un des héritages laissés par la guerre, toutes les parties et même des civils ayant utilisé ces armes pendant les hostilités. Aujourd'hui encore, près

de deux ans après la fin du conflit, les mines continuent à faire des victimes et à ralentir le processus de relèvement socio-économique du pays, car, du fait de leur présence, les conditions nécessaires à l'instauration d'une paix durable ne peuvent être réunies.

Le but du présent rapport est de mettre en évidence l'ampleur et les ramifications du problème que constitue aujourd'hui la pollution par les mines en Bosnie-Herzégovine, ainsi que les efforts déployés pour tenter de remédier à la situation [6]. De nombreuses régions sont affectées par la présence des mines terrestres, dont l'impact est ressenti à tous les échelons de la société. Seule une action concertée et diversifiée permettra d'appréhender le problème sous tous ses aspects et de le résoudre. Dans sa dernière partie, le rapport présente des recommandations quant à la manière de procéder pour atteindre cet objectif.

## **II. Contexte général**

### **L'emploi des mines pendant le conflit [7]**

#### **a) Doctrine de l'armée nationale yougoslave (JNA)**

De manière générale, tout au long du conflit, les hostilités ont opposé trois armées distinctes: l'armée de la République de Bosnie-Herzégovine (*Armija Republike Bosne i Hercegovine*, ARBiH), les forces croates de Bosnie (*Hrvatsko Vijeće Obrane*, HVO) et les forces armées de la Republika Srpska (*Vojska Republike Srpske*, VRS). Avant le démantèlement de la RSFY, tous les hommes devaient obligatoirement effectuer une année complète de service militaire dans l'armée nationale yougoslave (*Jugoslovenska Narodna Armija*, JNA). Par conséquent, dans chacune des trois armées qui s'affrontaient, de nombreux soldats avaient reçu précédemment une instruction militaire. Dans la doctrine militaire de la JNA, l'emploi massif des mines occupait une place prépondérante en tant que moyen de se protéger contre les invasions. La responsabilité de la pose des mines incombait, au premier chef, aux unités du génie, mais les techniques de la «guerre des mines» étaient enseignées à tous les soldats de la JNA. Les manuels techniques du génie contenaient des instructions détaillées sur la manière de mettre en place différents types de champs de mines (antipersonnel, antichars et mixtes). Ils expliquaient également comment procéder au marquage et à l'enregistrement des champs de mines. Des soldats déjà formés et familiarisés avec la doctrine et les techniques de la guerre des mines combattaient donc dans les rangs des trois armées.

#### **b) Pose des mines pendant le conflit**

Contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres conflits récents, tels que ceux de l'Afghanistan, de l'Angola et du Cambodge notamment, la stabilité relative des lignes de front a constitué l'un des traits caractéristiques du conflit qui s'est déroulé en Bosnie-Herzégovine. De plus, les armées en présence bénéficiaient d'un certain degré d'instruction en matière d'emploi des mines. Toutes les parties ont eu recours aux mines pendant la guerre et les ont employées de manière assez ciblée, essentiellement pour défendre des positions d'infanterie situées sur la ligne de front ainsi que des voies de repli pour les troupes. La sophistication des plans de pose des mines et le fait que les belligérants aient enregistré sur le papier l'emplacement de nombreux champs de mines sont deux illustrations de la manière semi-disciplinée avec laquelle ces engins ont été utilisés.

Par contre, l'emploi des mines par les milices et les personnes privées a été moins bien maîtrisé.

De façon générale, en matière de pose des mines, les trois armées ont employé les techniques de la JNA. Dans une certaine mesure, ces méthodes ont évolué au cours du conflit, et les champs de mines ont souvent été installés de manière bien plus dense que ne le prévoyait la doctrine de la JNA. La mise en place des mines n'était pas seulement confiée aux unités du génie. Au sein des HVO et des VRS, c'est souvent à l'infanterie qu'il incombait d'assurer la pose des mines antipersonnel destinées à défendre les positions. Dans l'ARBiH, la mise en place des mines était normalement assurée par des hommes du génie ou par des pionniers, bien que la manière de neutraliser ces armes soit souvent enseignée aux fantassins.

Alors que les mines étaient essentiellement mises en place pour protéger les positions situées sur la ligne de front et les voies de repli pour les troupes, les organismes de déminage travaillant en Bosnie-Herzégovine signalent également que les mines ont été employées à d'autres fins, à savoir:

- *pour protéger l'infrastructure des transports ou, inversement, paralyser les transports:* des voies ferrées, des routes et des ponts ayant une importance stratégique ont été minés;
- *pour protéger des installations stratégiques:* des mines ont été posées à proximité de lignes à haute tension et de centrales électriques, de relais de télécommunications, de centrales hydroélectriques, de sources d'eau et d'installations d'adduction d'eau, ainsi que d'usines qui étaient utilisées comme bases militaires ou qui étaient situées le long des lignes de front;
- *pour faciliter les opérations de purification ethnique:* le Centre d'action antimines des Nations Unies confirme que des mines ont été posées pour empêcher le retour de populations appartenant aux minorités ethniques. En particulier, des mines antichars ont été employées pour détruire des habitations, tandis que des mines antipersonnel et des pièges étaient placés dans les ruines pour empêcher la reconstruction de maisons (voir «La pose de mines pour empêcher les retours»);
- *pour protéger les camps de détention installés pendant la guerre:* des mines ont été trouvées autour du périmètre d'au moins un de ces camps;
- *pour détruire des monuments culturels:* des églises et des mosquées ont été détruites, puis piégées pour empêcher leur reconstruction;
- *pour protéger des propriétés privées:* des mines ont parfois été posées pour «garder» des habitations et des jardins privés.

### **c) Types de mines employés pendant le conflit**

©ICRC/Ian Woodmansey réf.BA - 286/22

Pendant la guerre, de nombreux bâtiments ont été détruits et minés pour empêcher leur reconstruction.

Le maréchal Tito souhaitait que la Yougoslavie conserve son indépendance militaire: le développement d'une puissante industrie d'armement jouait donc un rôle de premier plan. Les mines terrestres étaient fabriquées en grandes quantités, à la fois pour l'exportation [8] et pour répondre aux besoins de la défense nationale. Lorsque la guerre a éclaté, l'accès aux stocks de mines fabriquées en RSFY était aisé, et c'est à l'emploi de ces armes qu'est principalement due, aujourd'hui, la pollution par les mines en Bosnie-Herzégovine.

Selon certaines sources, 85 types de mines ont été employés au cours du conflit. Au 23 juin 1997 cependant, les organismes de déminage n'avaient réellement trouvé que 30 types de mines. Sur ces 30 types de mines, 18 étaient des mines antipersonnel et 12 des mines antichars, pour la plupart des modèles de la JNA.

De manière générale, les engins qui ont été retrouvés sont des mines dites «de deuxième génération»: cela signifie qu'elles étaient posées manuellement et n'étaient pas munies d'un dispositif de désactivation ou de neutralisation automatiques. Les responsables du Centre antimines des Nations Unies n'ont pas trouvé de preuve de l'emploi de mines mises en place à distance au cours du conflit. Une liste descriptive des types de mines les plus fréquemment rencontrés en Bosnie-Herzégovine figure à la page 52.

#### **d) Emploi de mines improvisées**

Les belligérants disposant en quantités suffisantes de mines fabriquées en RSFY, le Centre d'action antimines des Nations Unies ne pense pas que des mines improvisées, de fabrication locale, aient été employées en grand nombre. Toutefois, certains engins improvisés ont été utilisés au cours de la guerre. Le plus connu, sous le nom de «mine de Gorazde», est en fait une mine à fragmentation sur piquet dont l'explosion est déclenchée par un fil-piège. Il a été fabriqué dans de petits ateliers de Gorazde pendant le siège de cette ville. On ne dispose d'aucune estimation du nombre de mines improvisées qui ont été ainsi fabriquées. Selon les informations contenues dans la base de données sur les victimes de mines de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Sarajevo, au 31 juillet 1997, 63 personnes avaient été tuées ou blessées par des engins explosifs improvisés (pièges ou mines). Dans l'un des cas, des mines navales (conçues pour détruire des bateaux et habituellement retenues au fond de l'eau à l'aide d'un câble d'ancrage) auraient été utilisées comme mines antichars par des soldats de l'ARBiH pour empêcher la progression des forces armées de la Republika Srpska. [9]

### **Les règles du droit international humanitaire régissant l'emploi des mines**

Comme celui de toutes les armes de guerre, l'emploi des mines est régi par les règles du droit international humanitaire en vigueur. Le droit international coutumier contient deux règles générales auxquelles doivent se conformer toutes les parties, dans tout conflit armé:

- 1) Les parties à un conflit doivent toujours faire la distinction entre civils et combattants; les civils ne doivent pas faire l'objet d'attaques; en outre, les attaques indiscriminées, d'une part, et l'emploi d'armes frappant sans discrimination, d'autre part, sont prohibés.
- 2) Il est interdit d'employer des armes qui sont de nature à causer des maux superflus. Par conséquent, l'emploi d'armes conçues pour provoquer des blessures plus graves qu'il n'est nécessaire pour mettre un soldat hors de combat est prohibé.

Outre ces règles générales, un traité international impose des restrictions à l'emploi des mines. Jusqu'à récemment, le principal instrument régissant l'emploi de ces armes était la Convention

des Nations Unies de 1980 sur certaines armes classiques (dont le titre complet est: «Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination»). Le Protocole II annexé à ce traité impose spécifiquement des limitations à l'emploi de toutes les mines terrestres. Il dispose notamment que:

- les mines ne peuvent être employées que contre des objectifs militaires. L'emploi indiscriminé des mines est interdit et toutes les précautions possibles doivent être prises pour protéger la population civile;
- les mines mises en place à distance ne peuvent être employées que si leur emplacement est enregistré de manière précise ou si chacune d'entre elles est munie d'un mécanisme efficace d'autodestruction ou d'autoneutralisation;
- dans le cas de champs de mines planifiés, des enregistrements de leur emplacement doivent être conservés et les parties au conflit doivent en outre s'efforcer de conserver des enregistrements de l'emplacement des autres champs de mines installés pendant les hostilités;
- à la fin des hostilités, les parties doivent s'efforcer de parvenir à un accord (tant entre elles qu'avec d'autres États et organisations) et prendre les mesures nécessaires pour que les terrains minés soient dépollués.

La Convention de 1980 sur certaines armes classiques étant un traité international, elle ne s'applique qu'aux États qui ont accepté d'être liés par ses dispositions. Après le démantèlement de la RSFY, la Bosnie-Herzégovine a déclaré qu'elle acceptait la Convention de 1980 et qu'elle était donc liée par ses dispositions, y compris par les règles contenues dans le Protocole II.

En mai 1996, les États parties à la Convention de 1980 ont accepté de modifier le Protocole II en adoptant de nouvelles limitations et interdictions restreignant l'emploi de certains types de mines. L'entrée en vigueur de ce Protocole n'est pas encore intervenue, et la Bosnie-Herzégovine n'a pas encore accepté formellement d'être liée par les dispositions de cet instrument.

Lors d'une conférence internationale qui s'est déroulée les 3 et 4 décembre 1997 à Ottawa (Canada), la Bosnie-Herzégovine a, comme 122 autres États, signé la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Cette Convention interdit totalement les mines antipersonnel, et son entrée en vigueur interviendra lorsque 40 États l'auront ratifiée ou y auront adhéré. Il faut espérer que le gouvernement de Bosnie-Herzégovine ratifiera rapidement ce traité et en appliquera les dispositions. Lors de la Conférence d'Ottawa, la Bosnie-Herzégovine a annoncé son intention de détruire ses stocks de mines antipersonnel et de démanteler les installations de production dans un délai de quatre ans.

### **Les mines et l'accord de paix**

La signature, en décembre 1995, de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine (plus largement connu sous le nom d'Accord de Dayton) a mis fin à la guerre; il a également marqué le début du retour des réfugiés et des personnes déplacées et celui du processus de reconstruction du pays. L'Accord de Dayton a établi un certain nombre de principes importants

ayant pour but de stabiliser le pays et de permettre l'amorce du processus de reconstruction et de réconciliation. Il reconnaît notamment que le pays était composé de deux entités distinctes la Fédération de Bosnie-Herzégovine (ci-après «la Fédération») et la Republika Srpska et il établit une ligne de démarcation ainsi qu'une zone de séparation large de quatre kilomètres entre les deux entités. Il reconnaît également la nécessité de la tenue d'élections démocratiques, de l'adoption d'une nouvelle constitution et de l'existence de garanties en matière de droits de l'homme, de droits des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que de la mobilisation d'un Groupe international de police. [10]

Dans l'Accord de Dayton, les aspects militaires sont traités dans l'annexe 1A, intitulée «Accord sur les aspects militaires du règlement de paix», qui traite notamment de questions telles que le retrait des forces derrière la zone de séparation, l'arrivée d'une force militaire multinationale chargée de la mise en oeuvre de l'Accord (ci-après «IFOR»), placée sous le commandement de l'OTAN, afin de surveiller le respect des dispositions de l'Accord [11], ainsi que le redéploiement des forces armées des deux entités [12] et les restrictions qui seront imposées à leurs futurs mouvements. L'annexe mentionne aussi des obligations spécifiques, portant sur le déminage des champs de mines.

Au moment de la signature de l'Accord de Dayton, on estimait à quelque 3 millions le nombre de mines dispersées sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine. Il était prévu que peu après l'entrée en vigueur de l'Accord, les parties, sous la supervision de l'IFOR, prendraient des mesures visant à réduire les dangers que ces engins représentent pour les activités entreprises pendant la période d'après-guerre reconstruction et retour des réfugiés et des personnes déplacées, notamment. L'article IV, paragraphe 2 d, de l'annexe 1A stipule plus précisément:

«Les parties, avec effet immédiat à dater de l'entrée en vigueur de la présente annexe, commenceront rapidement et poursuivront sans interruption les activités définies ci-après, dans un délai de trente jours à dater du transfert d'autorité, ou conformément aux instructions du Commandant de l'IFOR: (1)retirer, démanteler ou détruire l'ensemble des mines, pièces d'artillerie non explosées, dispositifs explosifs, charges de destruction et fils barbelés, de la zone de séparation de cessez-le-feu agréée, ou de toutes autres zones d'où est opéré le retrait de leurs forces; (2) marquer l'ensemble des emplacements connus de mines, obus d'artillerie non explosés, dispositifs et explosifs, engins et charges de destruction sur le territoire de Bosnie-Herzégovine; et (3) retirer, démanteler ou détruire l'ensemble des mines, obus d'artillerie non explosés, dispositifs et explosifs et engins et charges de destruction conformément aux instructions du Commandant de l'IFOR.»

L'annexe 1A confère aussi à l'IFOR et à son successeur, la SFOR, le droit de «surveiller et contrôler le déminage et l'élimination des obstacles» [13], ainsi que le droit d'effectuer, à tout moment, des inspections ponctuelles et de détruire tous stocks non déclarés. [14]

En outre, toutes les parties étaient tenues de déclarer la taille de leurs stocks de mines et de déplacer ceux-ci dans des sites de «cantonnement» officiellement agréés. Les mines doivent rester sur ces sites et ne peuvent être ni employées ni déplacées sans l'autorisation de la SFOR. [15]

Il a été difficile de faire appliquer le paragraphe 2 d de l'article IV. Le déminage ne peut être, même dans le meilleur des cas, qu'un processus lent. Par rapport à l'ampleur supposée du problème de la pollution par les mines, l'enlèvement et la destruction de ces engins se déroulent à un rythme peu rapide. Comme on le verra dans la section suivante, de nombreuses mines restent en place et de nombreuses zones minées ne sont toujours pas balisées. L'Accord de Dayton a toutefois le mérite d'avoir établi un principe important: la responsabilité de l'enlèvement des mines qu'ils ont eux-mêmes posées incombe aux anciens belligérants.

En décembre 1996, une conférence a été organisée à Londres afin d'examiner la mise en oeuvre de l'Accord de Dayton. Lors de la conférence, l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, le Royaume-Uni et l'Union européenne, qui tous avaient «parrainé» l'Accord, ont fait part de leur préoccupation devant le peu de progrès réalisés dans le domaine du déminage. De nouvelles mesures, pratiques et réalisables, ont alors été adoptées afin d'aller de l'avant dans ce domaine. Plus particulièrement, les autorités de Bosnie-Herzégovine ont été invitées à:

- employer leurs forces militaires pour les travaux de déminage conformément aux normes reconnues sur le plan international;
- assister le Centre d'action antimines des Nations Unies en lui fournissant des informations et en assignant des priorités aux projets de déminage proposés;
- soutenir l'action entreprise en matière de déminage en exemptant tous les aspects des opérations de déminage de taxes et de droits de douane.

La Conférence de Londres a aussi demandé aux autorités d'élaborer un plan visant à réduire les stocks de mines antipersonnel avant le 1er octobre 1997 et, entre-temps, de ne plus acquérir de nouvelles mines.

## **Le problème des mines terrestre tel qu'il se présente aujourd'hui en Bosnie-Herzégovine**

Les mines en Bosnie-Herzégovine : faits et chiffres

Selon les estimations, le pays est pollué par 30 000 champs de mines, contenant au total 750 000 mines.

Il existe des enregistrements au sujet de 17 854 champs de mines, et il en existe peut-être un sujet d'autres champs de mines.

La plupart des champs de mines ont été installés à portée de vue de la ligne de front, en particulier dans la zone de séparation.

Au 31 juillet 1997, 1 243 personnes avaient été enregistrées par le CICR comme ayant été tuées ou blessées par mine.

Depuis la fin de la guerre, quatre victimes de mines sur cinq sont des civils.

La plupart des mines ont été fabriquées en RSFY.

Seul 1% des terres polluées par les mines a été, jusqu'ici, déminé selon les normes du déminage humanitaire. [16]

### **a) Nombre de mines et de zones minées**

Selon les estimations basées sur les premières enquêtes et évaluations, trois à six millions de mines ont été mises en place pendant la guerre. Ce chiffre reposait sur les trois hypothèses suivantes: 1) avant la guerre, les arsenaux de la JNA recelaient environ trois millions de mines; 2) trois millions de nouvelles mines ont été acquises pendant le conflit; et 3) les stocks ont été largement dégarnis pendant la guerre. Comme on le verra plus loin, le Centre d'action antimines des Nations Unies estime aujourd'hui qu'au total, beaucoup moins de mines ont été employées.

Après la fin des hostilités, les forces armées des deux entités ont remis à l'IFOR, puis à la SFOR qui lui a succédé, un grand nombre de cartes de champs de mines (voir «Établissement de levés et de cartes», p.17). En outre, l'établissement de levés a permis de découvrir d'autres zones minées. Au 31 août 1997, le Centre d'action antimines des Nations Unies possédait les enregistrements de 17854 champs de mines, contenant au total 286000 mines. Selon le Centre, ces enregistrements reflètent à peu près 50% du problème réel. En extrapolant à partir de ces informations, et en ménageant une marge d'erreur, cet organisme pense qu'il existe aujourd'hui plus de 30000 champs de mines contenant au total 750000 mines et polluant plus de 300 km<sup>2</sup> de territoire. Selon les estimations, environ 80% des engins enfouis dans le sol seraient des mines antipersonnel, 20% des mines antichars. L'ARBiH a installé 5698 champs de mines, soit 32% du total enregistré, les HVO 2712 champs de mines (soit 15%), et les VRS 7237 champs de mines (soit 41%). Par quelle faction ont été installés les 2207 champs de mines restants? Rien ne permet, à ce stade, de l'établir. [17]

### **b) Emplacement des champs de mines**

Pendant le conflit, comme cela a déjà été dit, les mines ont été généralement employées pour protéger des positions situées sur la ligne de front, ainsi que des voies de repli pour les troupes. Conformément à la pratique militaire acceptée, selon laquelle les champs de mines doivent être couverts par le feu d'autres systèmes d'armes, la plupart des champs de mines ont été installés à portée de vue d'anciennes positions de défense et ils sont situés soit a) à une distance n'excédant pas quatre kilomètres par rapport à l'une ou l'autre des anciennes lignes de front, soit b) dans une zone dont les anciens belligérants se sont retirés [18]. La ligne de démarcation entre les entités et la zone de séparation ayant plus ou moins les mêmes tracés que les lignes de front, la plupart des champs de mines se trouvent dans ces zones. Des concentrations de mines se trouvent également autour d'un grand nombre d'enclaves ethniques qui ont été assiégées pendant la guerre. La carte de la page ci-contre montre clairement la forte corrélation entre les zones proches des anciennes lignes de front et les champs de mines existants.

Tous les cantons de la Fédération sont pollués par les mines et, comme le montre le tableau 1 quelques-uns des cantons ayant la population la plus dense recèlent le plus grand nombre de champs de mines enregistrés. Trois cantons densément peuplés, ceux de Tuzla-Podrinje, de Bosnie centrale et de Zenica-Doboj, sont les plus gravement affectés. Ces zones représentent 41% (7349) de l'ensemble des champs de mines connus dans le pays. Comme dit plus loin, les mines entravent beaucoup d'activités propres aux périodes d'après-guerre, en particulier la reconstruction et l'agriculture. La présence des mines aura également un impact important sur le

retour des réfugiés et des personnes déplacées.

Les zones minées sont moins nombreuses dans la Republika Srpska. La plupart de ses 4757 champs de mines sont situés dans la zone de séparation, mais il est impossible de chiffrer en détail le problème des mines dans la Republika Srpska en raison de l'absence d'un système administratif de découpage du territoire en cantons. Néanmoins, dans la Republika Srpska comme sur le territoire de la Fédération, les champs de mines entravent lourdement la reconstruction et la production vivrière, en particulier dans la partie septentrionale de l'entité, où les terres sont fertiles (voir «L'impact sur l'agriculture», p.33).

### **c) Établissement de levés et de cartes**

Conformément à la doctrine de la JNA, des efforts ont été déployés par les belligérants, et en particulier par leurs troupes du génie, pour enregistrer sur le papier l'emplacement des champs de mines. Après le conflit, un grand nombre de ces cartes ont été remises à l'IFOR, puis à la SFOR. Le Centre d'action antimines des Nations Unies a confié la gestion de ces enregistrements, ainsi que des renseignements sur les positions des champs de mines découverts plus tard et ne figurant pas sur des cartes, à une base de données électronique, à Sarajevo, devenue depuis l'élément central de toutes les activités liées au déminage.

De manière générale, c'est avec une assez grande précision que les champs de mines sont indiqués sur les cartes. Les cartes donnent normalement des informations sur l'alignement général et les dimensions du champ de mines, sur le nombre de mines qu'il contient et sur le schéma selon lequel les mines ont été mises en place. Il convient de relever, et c'est important, que le nom et l'unité de l'auteur de l'enregistrement figurent sur de nombreuses cartes. Cette information est d'une grande utilité pour les démineurs, qui peuvent ainsi éventuellement prendre contact avec la personne qui a établi la carte s'ils ont besoin de son assistance ou d'un complément d'information.

De nombreuses cartes fournissent des informations détaillées et précises sur les dimensions et le contenu des champs de mines. Néanmoins, il arrive souvent que les coordonnées qui devraient permettre de connaître l'emplacement exact d'une zone minée soient inexactes. Dans certains cas, le véritable emplacement du champ de mines se situe à plus d'un kilomètre de celui qui figure sur la carte.

### **d) Délimitation**

Malgré l'existence de cartes montrant leur emplacement, la grande majorité des champs de mines ne sont pas balisés. Pendant la guerre, la responsabilité de la mise en place des champs de mines a été confiée à des échelons inférieurs, souvent celui du commandant de compagnie. Selon la doctrine de la JNA, il était courant de marquer les limites des champs de mines pendant que ceux-ci étaient installés, puis d'enlever les balises [19]. Il semble que, souvent, la nécessité de conserver et d'entretenir ces balises n'ait pas été perçue, car les soldats se trouvant sur telle ou telle section de la ligne de front connaissaient bien les points dangereux de leur zone. En outre, la plupart des mines étant posées le long des lignes de front et la majorité des civils ayant fui en raison des combats, il est probable que les soldats ne se souciaient pas réellement de baliser la

zone minée pour prévenir les non-combattants. Il semble aussi que, souvent, les soldats prévenaient oralement de la présence des champs de mines les civils restant dans la zone. Ces mises en garde pourraient avoir contribué à faire d'autant moins ressentir aux militaires la nécessité de poser des balises.

Lorsque les champs de mines étaient effectivement marqués, les moyens habituels de balisage étaient rarement à disposition et ont donc été peu utilisés. Selon les enregistrements, les zones minées étaient souvent marquées à l'aide de signes gravés dans l'écorce des arbres, de rubans de plastique rouge, de faisceaux de branches, d'arbres abattus ou d'autres moyens. De tels signaux étaient peut-être facilement compris par les soldats, mais ils ne suffisaient probablement pas à prévenir les civils du danger. Aujourd'hui encore, près de deux ans après la fin du conflit, ces marquages sont en grande partie impossibles à reconnaître.

#### **e) Emploi des mines depuis la conclusion de l'Accord de paix**

La signature de l'Accord de Dayton, en décembre 1995, n'a pas mis un terme à l'emploi des mines en Bosnie-Herzégovine. Les mines ont continué à être posées à différentes fins. Il a été signalé à plusieurs reprises que les mines avaient été employées pour empêcher le retour des membres des minorités ethniques (voir «La pose de mines pour empêcher les retours», p.24). Certains ont eu recours aux mines à des fins personnelles, notamment pour protéger leurs biens. Dans le village de Knezevo, près de Banja Luka, le propriétaire d'une zone boisée située à l'orée de la ville est actuellement poursuivi en justice pour avoir utilisé des mines de manière «criminelle». Afin d'empêcher les résidents du village de venir dérober du bois, il a en effet posé des mines dans sa propriété. Il n'y avait aucune mise en garde et au moins une personne a été blessée. En outre, la SFOR signale que lorsqu'une «guerre entre cafés» a éclaté à Donji Vakuf, des mines antichars ont été employées pour détruire des cafés rivaux. [20]

Le Centre d'action antimines des Nations Unies ne possède pas d'estimations du nombre de mines qui circulent «en mains privées», mais il craint que celui-ci soit important. Soldats et civils n'avaient aucune peine à se procurer des mines pendant le conflit, et beaucoup de ces engins n'ont pas été rendus à la fin des hostilités. Si un nombre considérable de personnes continuent à employer des mines pour protéger des biens privés, certaines conservent aussi ces engins soit par crainte de nouveaux combats, soit parce qu'elles ne savent pas comment s'en débarrasser. Au cours de l'été 1997, les démineurs du Centre ont été appelés chez une vieille femme vivant à Bihac; elle leur a demandé de prendre soin d'un stock de mines qui se trouvait sous son escalier... Ces engins avaient été utilisés pour protéger sa maison pendant la guerre. Dans un autre cas, lorsqu'un instructeur du CICR chargé de la prévention contre les dangers des mines a demandé à un groupe d'enfants s'ils savaient à quoi ressemblait une mine, un petit garçon a répondu: «Oui, je sais, mon père en garde une sous le canapé du salon!»

<b>TABLEAU 1</b> <b>Nombre de champs de mines enregistrés</b> <b>et population par canton</b>		
<b>Fédération:</b>	<b>Champs de mines*</b>	<b>Population**</b>
Bosnie centrale	1,879	252,617
Neretva	1,091	176,203
Posavina	388	38,666
Sarajevo	1,430	348,039
Tomislavgrad	751	78,750
Tuzla-Podrinje	3,141	615,673
Una-Sana	1,417	222,634
Gorazde	246	39,240
Zenica-Doboj	2,329	429,898
<b>Republika Srpska***:</b>	4,757	1,398,000
<b>Emplacement non connu:</b>	425	
<b>Total:</b>	17,854	2,851,852
* Chiffres du Centre d'action antimines des Nations Unies au 31 août 1997. ** Chiffres du HCR au 31 août 1997 (basés sur les statistiques fournies par les autorités des deux entités). *** Chiffres par canton non connus.		

## Conclusions

En Bosnie-Herzégovine, les mines ont été (et sont encore) employées d'une manière à la fois disciplinée et indisciplinée. Les forces armées des anciens belligérants ont souvent utilisé les mines conformément à la doctrine de la JNA et à l'instruction militaire qui leur avait été précédemment dispensée. Les mines ont été principalement utilisées à des fins défensives et l'emplacement de nombreuses zones minées a été enregistré. L'existence d'un grand nombre de cartes de champs de mines indique qu'il était courant, pour les militaires, d'enregistrer l'emplacement des mines. Au contraire, l'emploi des mines par les milices locales ainsi que par d'autres groupes ou individus était moins bien maîtrisé et, dans ces cas, il était rare que des enregistrements soient conservés.

Comme les mines terrestres étaient généralement employées à des fins défensives et que leur

emplacement était enregistré, il devrait être possible d'identifier aisément le lieu où se trouvent de nombreuses zones dangereuses. Même lorsque les enregistrements ont été perdus, détruits, jamais remis, ou tout simplement jamais établis, il est probable que des mines se trouvent près des positions de défense situées dans la zone de séparation, autour des enclaves ethniques et à proximité des infrastructures importantes. Les champs de mines potentiels peuvent être identifiés en analysant les zones où se sont déroulés de violents combats, ainsi qu'en parlant avec les habitants, qui savent souvent où se trouvent les zones dangereuses dans leur communauté. Par conséquent, les contacts avec les autorités locales et le personnel des établissements médicaux, ainsi qu'avec les victimes de mines elles-mêmes, jouent un rôle important quand il s'agit de localiser les zones présentant un danger potentiel. Pour déterminer la portée exacte du problème des mines, une approche coordonnée et à plusieurs niveaux est nécessaire, la connaissance de la situation sur place et l'implication de la population locale jouant un rôle crucial.

Le fait que de nombreuses zones minées sont identifiables et que leur emplacement est prévisible distingue la Bosnie-Herzégovine d'autres pays gravement affectés par le problème des mines, tels que l'Afghanistan, l'Angola et le Cambodge, où ces engins ont été employés de manière plus indiscriminée. Toutefois, en Bosnie-Herzégovine, la plupart des zones minées ne sont toujours pas signalées. Comme nous le verrons plus loin (voir «La délimitation des champs de mines», p.41), le marquage des champs de mines ne se fait pas, pour toute une série de raisons, et le risque d'accidents reste donc élevé.

### **III. L'impact sur le plan humain**

Comme on vient de le voir, la présence des mines terrestres constitue un grave problème en Bosnie-Herzégovine. Dans tout le pays, la population vit sous la menace quotidienne de ces armes. Chaque mois, des civils sont tués ou blessés, des réfugiés et des personnes déplacées reviennent dans des communautés polluées par les mines, tandis que les victimes de mines se battent pour survivre. Les mines ont eu, et ont encore, des répercussions dramatiques sur la vie de nombreux habitants du pays, et rien ne changera jusqu'au jour où, enfin, tous ces engins auront été détruits sur place ou retirés du sol.

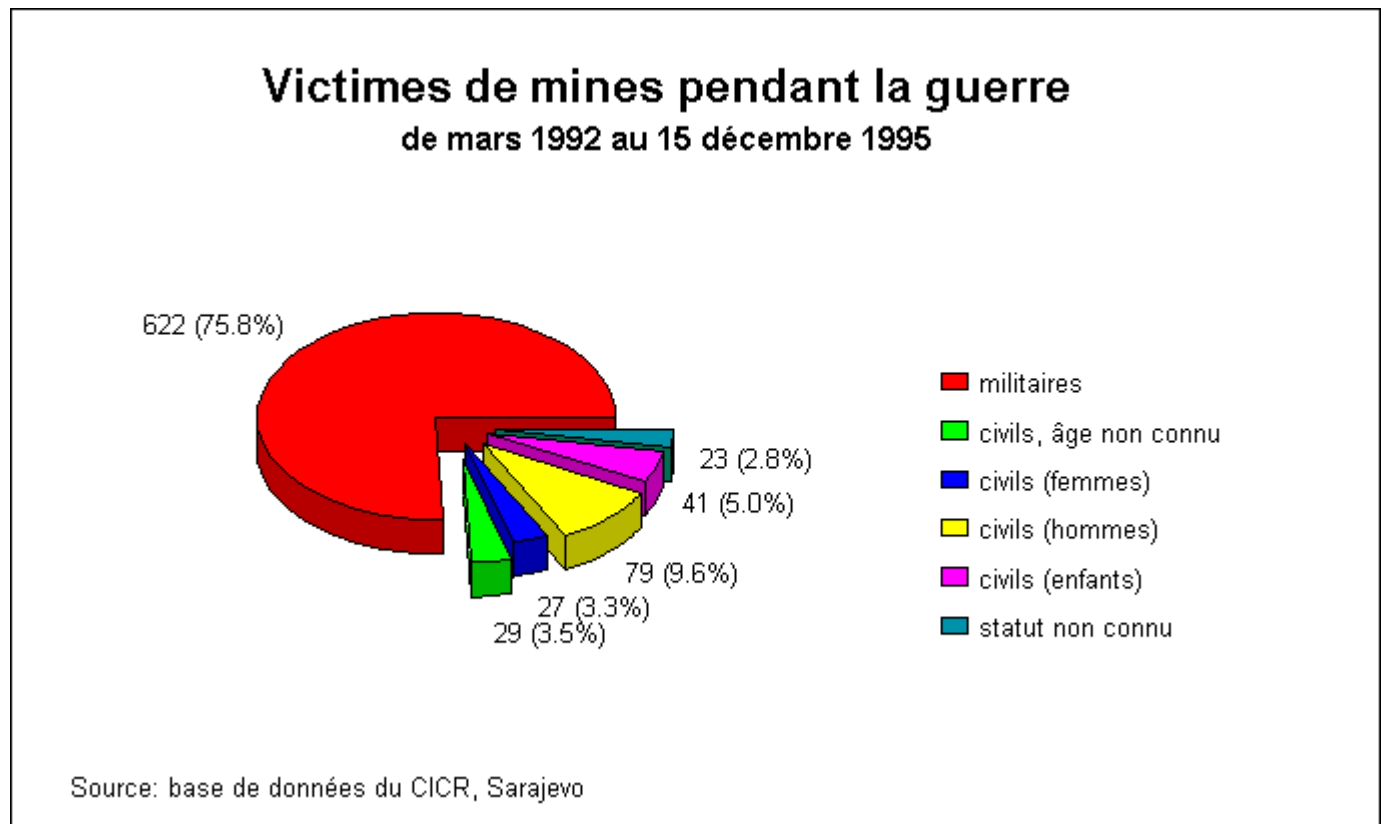
#### **Les groupes vulnérables**

Le CICR gère à Sarajevo une base de données où sont rassemblés des renseignements sur les personnes qui ont été tuées ou blessées par des mines terrestres pendant et après la guerre. Cette base de données contient des informations détaillées sur la date et le lieu des accidents dus aux mines, sur chaque personne impliquée, sur l'activité à laquelle elle se livrait au moment où la mine a explosé, ainsi que sur la gravité de ses blessures. Au 31 juillet 1997, la base de données du CICR contenait des informations sur 1 243 personnes et elle est, en général, considérée comme rassemblant à la fois les renseignements les plus nombreux et les plus détaillés sur les victimes de mines en Bosnie-Herzégovine. Néanmoins, ces 1243 personnes ne représentent qu'une partie de l'ensemble des personnes affectées. Cela s'explique par la difficulté d'enregistrer de manière exhaustive les victimes d'accidents dus aux mines, d'autant plus que (notamment pendant la guerre) peu d'hôpitaux ont enregistré et conservé de tels renseignements. La base de

données du CICR contenant des informations en provenance de toutes les régions du pays, elle permet malgré tout de dresser un tableau général assez complet de l'impact des mines terrestres sur la population. Comme dans d'autres conflits, les civils de Bosnie-Herzégovine ont beaucoup souffert du déploiement de ces engins.

#### a) Les groupes vulnérables pendant la guerre

Pendant la guerre, la grande majorité des victimes d'accidents dus aux mines étaient des soldats. Sur un total de 821 personnes tuées ou blessées par mine entre 1992 et 1995, 622 (75,8%) étaient des soldats, 176 (21,4%) étaient des civils et l'on ignore le statut de 23 victimes (2,8%) [21]. Le pourcentage élevé de victimes militaires peut s'expliquer par le fait que la plupart des champs de mines avaient été installés le long des lignes de front et que celle-ci se sont peu déplacées pendant le conflit. De manière générale, les civils ont fui les zones de combat, et comme les armées n'ont pas mis de mines en place à distance, ce sont les soldats qui ont constitué le groupe le plus exposé au danger des mines.

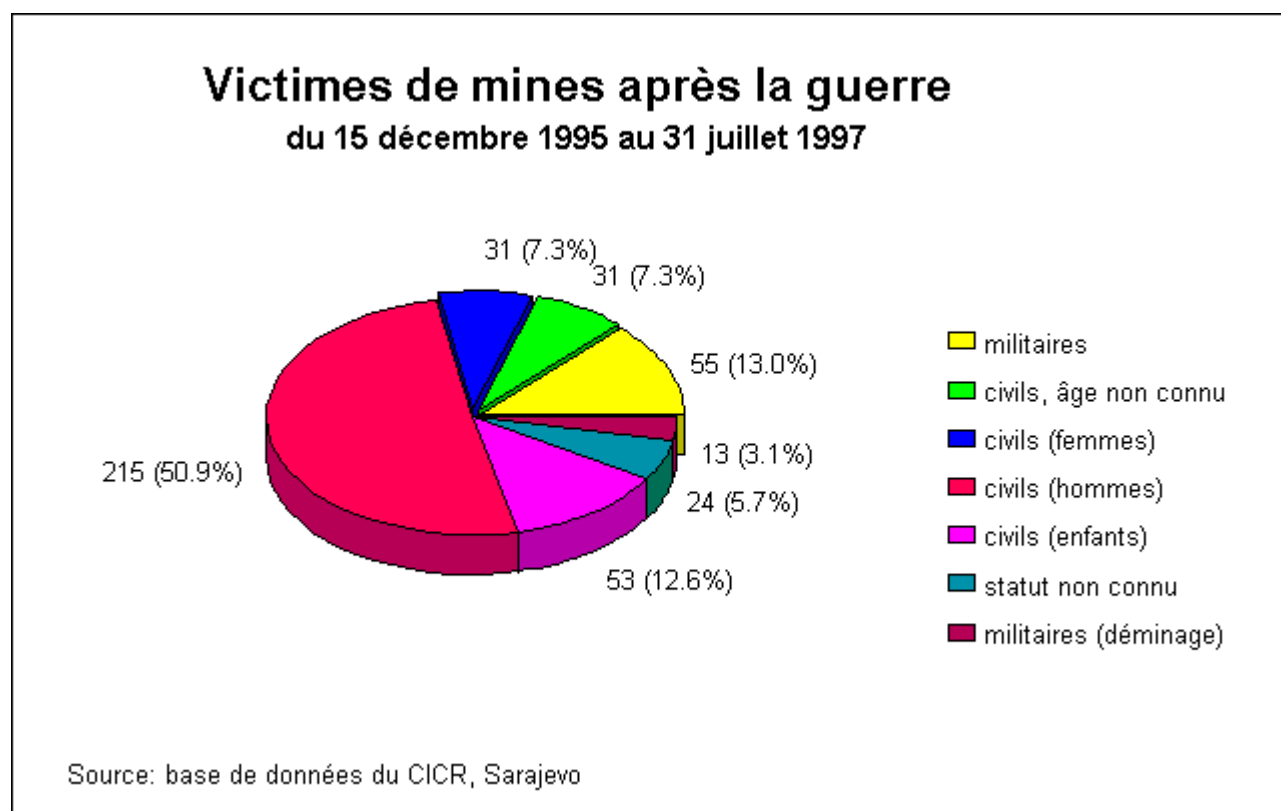


#### b) Les groupes vulnérables depuis la fin de la guerre

Depuis la signature de l'Accord de Dayton, en décembre 1995, le profil des victimes de mines s'est modifié radicalement puisque, désormais, quatre victimes enregistrées sur cinq sont des civils. Sur un total de 422 personnes dénombrées comme ayant été tuées ou blessées par mine entre le 15 décembre 1995 et le 31 juillet 1997, 330 (78,1%) étaient des civils et 68(16,1%) des soldats, le statut des 24 autres (5,7%) n'étant pas connu. Le pourcentage de civils parmi les victimes est donc passé de 21% pendant la guerre à 78% depuis la fin des hostilités. D'une part,

cela tient au fait que beaucoup de gens ont repris leurs activités d'avant-guerre, en particulier l'agriculture et le jardinage. D'autre part, souhaitant se rendre compte des dommages subis par leur habitation, ou même s'y réinstaller, de nombreuses personnes retournent maintenant dans les zones où de violents combats se sont déroulés. Les entretiens avec des victimes de mines que l'on pourra lire plus loin illustrent la manière dont le risque d'accidents se trouve accru par ces différents facteurs (voir «Les victimes de mines», p.26).

Dans plus de la moitié (50,9%) de tous les accidents survenus après-guerre, ce sont des hommes qui ont été blessés, alors que la plupart d'entre eux s'occupaient de leurs terres ou de leur bétail. Les 84 femmes et enfants blessés ne représentent que 20% des victimes enregistrées dans la base de données du CICR. Ce faible pourcentage s'explique par le fait qu'en général, les femmes et les enfants ne sont pas impliqués dans les activités agricoles et qu'ils sont sans doute moins enclins à se déplacer du fait de l'instabilité qui règne encore dans le pays. Sur les 68 soldats tués ou blessés depuis la fin de la guerre, 13(19%) participaient à des travaux de déminage au moment de l'accident.



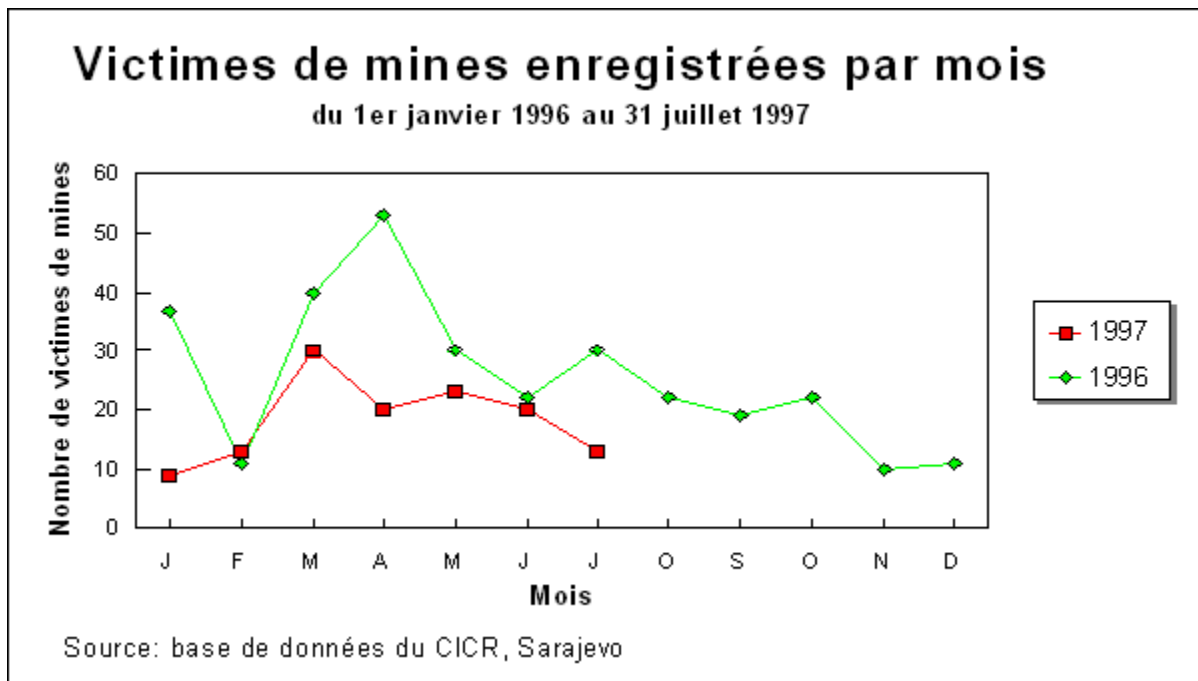
### c) Tendances et observations

Immédiatement après la fin de la guerre, le nombre de victimes d'accidents dus aux mines a augmenté de manière considérable. Selon les estimations du CICR, chaque mois, pendant cette période, 50 personnes ont été tuées ou blessées par des mines terrestres. Toutefois, entre le milieu de l'année 1996 et juillet 1997, le nombre de victimes de mines a diminué, entre 30 et 35

morts ou blessés étant enregistrés par mois [22]. Cette réduction peut s'expliquer par le fait que, peu à peu, la population s'est mieux rendue compte du danger. Toutefois, le nombre d'accidents dus aux mines va probablement augmenter à nouveau, le repeuplement de la zone de séparation ne pouvant être évité du fait du retour des réfugiés et des personnes déplacées (voir page suivante).

Au 31 juillet 1997, le CICR avait enregistré au total 690 victimes militaires des mines, 506 victimes civiles de mines et 47 victimes dont le statut était inconnu. Si, globalement, le nombre de victimes militaires reste marginalement plus élevé, la situation est en train de changer, et les morts et les blessés civils seront bientôt les plus nombreux. Manifestement, l'impact des mines a été et demeure tout à fait indiscriminé.

Selon les statistiques du CICR, relativement peu de personnes ont été tuées par des mines terrestres en Bosnie-Herzégovine: sur un total de 1243 victimes de mines, 188 seulement (15%) ont succombé à leurs blessures. Bien qu'il soit difficile de savoir précisément combien de décès sont imputables aux mines, les statistiques suggèrent réellement que le tribut payé aux mines est considérablement moins lourd que dans le cas d'autres pays affectés par les mines, où l'on estime que le nombre de personnes tuées sur le coup est plus ou moins égal au nombre de blessés qui parviennent à atteindre un hôpital.



Si les accidents dus aux mines ont moins d'issues fatales en Bosnie-Herzégovine que dans d'autres pays, c'est sans doute grâce à la rapidité avec laquelle les victimes sont évacuées des lieux de l'accident (il est en effet facile de trouver un véhicule, et le réseau routier est bien développé). En outre, dès leur arrivée au centre de santé local ou à l'hôpital, les blessés bénéficient de soins médicaux d'assez bonne qualité. Si le taux de décès est plus élevé parmi les civils (22%) que parmi les soldats (10%), c'est peut-être pour deux raisons: d'une part, les

évacuations militaires sont plus rapides et, d'autre part, pendant la guerre, des hôpitaux de campagne étaient souvent installés à proximité des combats qui se déroulaient sur la ligne de front. Parmi les personnes ayant survécu à l'explosion d'une mine, les chiffres du CICR pour 1996 montrent que 41% des blessés souffraient de lésions par éclats et que 39% ont dû être amputés d'au moins un membre.

Tant en 1996 qu'en 1997, une très forte augmentation du nombre d'accidents dus aux mines a été enregistrée entre les mois de février et d'avril. En Bosnie-Herzégovine, cette période marque en effet le début des travaux des champs. La recrudescence des accidents à cette époque de l'année illustre bien la corrélation entre le nombre d'accidents dus aux mines et l'activité agricole (voir aussi «L'impact sur l'agriculture», p.33).

#### **d) La vulnérabilité particulière des réfugiés**

Au milieu de 1997, 1,1 million de réfugiés soit environ un quart de la population d'avant-guerre se trouvaient encore hors des frontières de la Bosnie-Herzégovine [23]. Selon les estimations du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 815000 de ces réfugiés pourraient demander leur rapatriement. Les autres réfugiés sont en train d'acquérir soit une autre nationalité, soit un statut permanent dans un autre pays. Le HCR s'attendait à voir 200000 réfugiés rentrer chez eux au cours de l'année 1997, la vaste majorité d'entre eux (160000) devant regagner la Fédération. Il estimait alors que beaucoup de réfugiés se rendraient dans les zones de rapatriement prioritaires. Celle-ci sont situées autour de la zone de séparation qui est, comme cela a déjà été mentionné, la partie du territoire le plus fortement minée, ainsi que dans les cantons truffés de champs de mines, comme le montre le tableau 2. Le rythme des rapatriements a toutefois été plus lent que prévu: au total, au 31 décembre 1997, seules 110000 personnes étaient de retour [24]. Si beaucoup sont retournées dans les cantons situés le long de la ligne de démarcation entre les entités (voir carte ci-contre), un nombre relativement peu élevé d'entre elles se sont réinstallées dans la zone de séparation.

Néanmoins, en 1998, la surpopulation de certaines régions ne cessera de s'aggraver au fur et à mesure des retours. Beaucoup de personnes seront contraintes de se rendre dans la zone de séparation ou dans d'autres zones minées et commenceront alors à reconstruire leurs habitations et à cultiver la terre. Ayant vécu toutes ces années loin de leur communauté, elles ignoreront souvent l'emplacement précis des anciennes positions situées le long de la ligne de front, ainsi que les moyens utilisés localement pour signaler les zones dangereuses. Il est donc fortement à craindre que de nombreux réfugiés et personnes déplacées de retour dans ces régions soient tués ou blessés lors d'explosions accidentelles de mines en 1998.

Pour que les objectifs de réintégration socio-économique énoncés dans l'Accord de Dayton puissent être atteints, il faut qu'un grand nombre de personnes regagnent la région où elles vivaient avant la guerre. Le HCR lance donc la mise en garde suivante: si une approche intégrée n'est pas adoptée, des milliers de familles de réfugiés pourraient regagner des zones à haut risque. Il ne sera possible de réduire le danger que si l'action s'intensifie dans les domaines clés que sont l'établissement de levés, la prévention contre les dangers des mines (en prévision et au moment du retour dans le pays), le marquage des champs de mines et le déminage. La première recommandation contenue dans le Plan d'opérations du HCR (qui a été présenté aux gouvernements à Oslo le 8 mars 1996) exhorte «la communauté internationale [à] encourager les

Parties et les institutions expérimentées à renforcer leurs activités de déminage en Bosnie-Herzégovine, particulièrement dans des régions où les menaces à la vie et à la sécurité pourraient casser l'élan du retour». Le HCR, qui a élaboré une stratégie visant à donner une nouvelle impulsion aux efforts menés sur les plans international et local pour tenter de résoudre le problème des mines, reconnaît la nécessité d'une approche intégrée, tant à l'échelon local qu'à l'échelon national.

**TABLEAU 2**  
**Nombre de champs de mines enregistrés**  
**et nombre de rapatriements de réfugiés**  
**prévus par canton en 1997**

<b>Fédération:</b>	<b>Champs de mines*</b>	<b>Nombre de rapatriements de réfugiés prévus**</b>
Bosnie centrale	1,879	16,000
Gorazde	246	2,000
Neretva	1,091	14,500
Posavina	388	12,000
Sarajevo	1,430	43,000
Tomislavgrad	751	5,000
Tuzla-Podrinje	3,141	23,000
Una-Sana	1,417	27,000
Herzégovine occidentale		1,000
Zenica-Doboj	2,329	16,500
<b>Republika Srpska:***</b>	4,757	40,000
<b>Total:</b>	17,854	200,000

N.B. Si le rythme des retours a été plus lent que prévu, les chiffres ci-dessous montrent cependant bien où l'on s'attend à un afflux de réfugiés.

\* Chiffres du Centre d'action antimines des Nations Unies, au 31 août 1997.

\*\* Chiffre du HCR.

\*\*\* Chiffres par cantons non connus.

- **La pose de mines pour empêcher les retours**

Bien que l'Accord de Dayton demande à toutes les parties de permettre aux minorités ethniques de revenir au sein de leurs communautés d'avant-guerre, il s'est produit un certain nombre d'incidents dus au fait que des mines avaient été mises en place pour empêcher ces retours. Par exemple, selon différents communiqués de presse:

- le 22 janvier 1997, des mines ont été posées pour empêcher le retour de réfugiés dans leurs foyers, situés dans la Republika Srpska. Les mines auraient été mises en place par la police serbe de Bosnie à un carrefour, peu de temps avant le passage prévu d'un convoi (accompagné par des représentants de l'ONU) de réfugiés regagnant leurs anciens lieux d'habitation [25];

- le 20 août 1997, deux réfugiés ont été blessés dans le village de Divicani, au cours de deux incidents séparés. Les explosions de mines se sont produites à l'intérieur ou à proximité de l'habitation de chacune des victimes. Les deux blessés faisaient partie d'un groupe qui venait tout juste de revenir dans le village. Il semble que les mines avaient été mises en place récemment [26].

Le HCR et d'autres organisations jugent de tels incidents alarmants et inacceptables. Ils continueront à collaborer avec les autorités locales pour garantir la mise en oeuvre de toutes les dispositions de l'Accord de Dayton portant sur le retour des minorités.

- **Le retour des minorités et l'initiative dite des «villes ouvertes»**

Conformément à l'annexe 7 de l'Accord de Dayton, le HCR est la principale organisation des Nations Unies chargée de faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Son programme principal, visant à encourager les retours, porte le nom d'initiative des «villes ouvertes». Dans le cadre de ce programme, certaines villes ou municipalités peuvent déclarer, de leur plein gré, qu'elles sont disposées à permettre aux populations des minorités ethniques de regagner leur ancien lieu d'habitation en tant que membres à part entière de la communauté. Les autorités locales collaborent avec le HCR et d'autres organisations internationales; lorsque des retours ont lieu, la communauté est récompensée et bénéficie de l'aide internationale.

Un nombre croissant de villes et de municipalités montrent de l'intérêt pour ce programme. En octobre 1997, quatre municipalités avaient été reconnues «ouvertes». Malheureusement, elles sont toutes affectées par les mines: Bihac compte 288 champs de mines enregistrés, Busovaca 70, Konjic 212 et Vogosca 113. L'augmentation du nombre de retours dans ces régions aggravera le risque d'accidents. Parmi les autres villes susceptibles d'être déclarées «ouvertes» figurent le canton de Sarajevo (1 430 champs de mines), le canton de Gorazde (246), la municipalité de Lukavac (276) et la municipalité de Vares (171).

L'un des critères à remplir pour devenir «ville ouverte» réside dans la volonté d'accepter des activités de déminage. Toutefois, débarrasser ces zones des mines qui les polluent risque de prendre quelque temps, étant donné la lenteur du rythme auquel le déminage se déroule aujourd'hui à travers le pays. Le partenaire du HCR en matière de déminage, le Centre d'action antimines des Nations Unies, n'a pas eu les moyens nécessaires pour entreprendre des opérations de déminage d'une telle envergure. Afin de remédier à la situation, le HCR s'efforce, en coopération avec le Centre d'action antimines et le Programme des Nations Unies pour le

développement (PNUD), de mettre en route son propre programme de déminage: il espère que celui-ci sera opérationnel d'ici au 1er avril 1998. Ce programme sera axé sur l'établissement de levés, le marquage et le déminage des zones dans lesquelles les retours de réfugiés et de personnes déplacées sont prévus (voir «Déminage le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés», p.40).

- **Le dilemme du HCR**

Le problème des mines terrestres en Bosnie-Herzégovine provoque un dilemme pour le HCR: tout en sachant que le fait d'encourager le retour de la population dans certaines régions du pays aggravera les risques d'accidents dus aux mines, le HCR est tenu par l'Accord de Dayton de faciliter et d'encourager ces retours.

Des efforts sont actuellement déployés pour prévenir les réfugiés, avant leur rapatriement, contre les dangers des mines. Malheureusement, il est souvent difficile de lancer de telles mises en garde. Alors que les réfugiés «traditionnels» sont habituellement regroupés dans des camps installés à proximité des frontières de leur pays, les réfugiés de Bosnie-Herzégovine sont largement disséminés à travers toute l'Europe. Ils vivent souvent à l'écart des autres réfugiés et, dans une large mesure, se sont peu à peu intégrés dans leur pays d'accueil.

De plus, le retour des réfugiés dans leur pays ne s'inscrit pas dans le cadre d'importantes opérations de rapatriement, mais il se fait famille par famille, individu par individu, souvent sans l'aide d'organismes internationaux. Le HCR estime que plus de 90% des retours se font de manière spontanée. Il est donc difficile de prévenir les intéressés du danger que les mines font courir à la population. En Allemagne et au Royaume-Uni, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge ont mis en place des programmes visant à sensibiliser les réfugiés au danger des mines, avant qu'ils ne regagnent la Bosnie-Herzégovine.

## **L'impact psychologique et socio-economique**

©ICRC/David Higgs Réf. BA - D49/8

Les mines ont un impact sur la communauté tout entière. Il faudra longtemps aux enfants pour oublier des images aussi fortes que celles-ci.

Il est généralement reconnu que les graves blessures dues aux mines provoquent un traumatisme psychologique et souvent détruisent la capacité d'un individu (ou d'une famille) de subvenir à ses propres besoins. Très peu d'études ont toutefois été faites sur ce sujet, notamment en Bosnie-Herzégovine. Il est néanmoins possible de mieux cerner le problème en examinant le résultat des premières évaluations et des premiers entretiens avec des victimes de mines.

Selon les experts, par suite de la guerre, au moins 15% de la population du pays pourrait avoir connu une détresse psychologique suffisamment grave pour exiger un traitement [27]. Bien que l'on ne dispose pas de chiffres concernant spécifiquement les victimes de mines, on peut estimer que l'incidence de la détresse psychologique est nettement plus importante au sein de ce groupe particulier que parmi la population prise dans son ensemble. Le caractère brutal de l'explosion, la

gravité et l'imprévisibilité des blessures qu'elle inflige à la victime, qui risque de souffrir d'une invalidité permanente, sont autant de facteurs qui ne peuvent qu'accroître la difficulté de surmonter les effets psychologiques d'un accident dû aux mines.

Les enquêtes effectuées en Bosnie-Herzégovine en 1994 et 1995 par la Vietnam Veterans of America Foundation, en coopération avec le HCR, ont permis d'établir que 48% des victimes de mines et de leurs familles considéraient l'impact psychologique de toute blessure par mine terrestre comme l'une des principales conséquences à long terme de cet événement. Des familles ont signalé que leurs proches, victimes de mines, souffraient souvent de dépression (66%) et d'un sentiment d'isolement (20%).

De même, une étude menée par l'organisation Voluntary Relief Doctors a établi que la moitié des amputés soignés dans ses établissements entre juin 1994 et mars 1995 souffraient d'anxiété. Les patients souffraient aussi, mais dans une moindre mesure, de dépression (20%) ou d'impulsivité excessives (10%), d'hypocondrie (5%), ou étaient victimes de névrose compulsive ou obsessionnelle (5%).

Bien qu'aucune recherche n'ait été menée à ce sujet, il semble que certains effets d'ordre psychologique soient ressentis par les personnes qui ont, jusque là échappé aux mines, mais qui vivent sous la menace constante de ces armes. Les adultes et les enfants qui ont été témoins de la violence de l'explosion d'une mine garderont ce souvenir en eux jusqu'à la fin de leur vie.

Les victimes de mines rencontreront des difficultés particulières lorsqu'elles chercheront du travail en Bosnie-Herzégovine. Le taux de chômage est élevé par suite de la guerre: au milieu de l'année 1996, les personnes sans emploi représentaient 70% de la population dans les zones de la Fédération à majorité croate, 68% dans le reste de la Fédération, et 54% dans la Republika Srpska [28]. Les offres d'emploi sont généralement rares, et celles qui sont proposées impliquent souvent un travail manuel, type d'activité dans lequel beaucoup de victimes des mines sont physiquement incapables de s'engager. En outre, même s'ils en sont physiquement capables, beaucoup de blessés par mine indiquent ne pas pouvoir reprendre l'emploi qu'ils occupaient précédemment, leur poste ayant été donné à quelqu'un d'autre pendant qu'eux-mêmes achevaient leur rééducation physique.

Dans beaucoup de familles, c'est un homme adulte qui assure le seul revenu de la famille. Selon une évaluation réalisée par le CICR en septembre 1996, quatre ménages sur cinq ne comptaient qu'un membre ayant des activités lucratives, celui-ci étant un homme dans 80% des cas [29]. Comme cela a été relevé précédemment, ce sont aussi les hommes adultes qui sont les plus exposés aux dangers des mines. Comme l'infirmité résultant d'une blessure par mine empêche le soutien de famille de gagner sa vie, l'impact économique d'un accident dû aux mines peut être lourd et avoir des répercussions dramatiques sur le niveau de vie de la famille tout entière. Les entretiens ci-après illustrent la manière dont les mines terrestres affectent le bien-être psychologique et le statut socio-économique des victimes et de leur famille.

## Les victimes de mines

**Hurem Covic** (46 ans, ancien soldat)

©ICRC/Ian Woodmansey Réf. BA - D49/17

Le 24 mars 1994, Hurem a eu la jambe droite arrachée par l'explosion d'une mine, alors qu'il effectuait une mission de reconnaissance pour l'ARBiH dans les collines proches de la ville de Hadzici, non loin de Sarajevo. Six hommes composaient la patrouille de reconnaissance. Quatre d'entre eux ont décidé de rester en arrière, tandis que Hurem et un autre homme s'avanceraient en direction des positions de l'ennemi. Empruntant un sentier fréquenté pour franchir les collines, ils ont traversé une zone dont ils ne soupçonnaient pas qu'elle pourrait être minée.

Lorsque Hurem a posé le pied sur une mine à pression, son camarade a pris la fuite. Hurem a posé un garrot sur sa jambe droite pour tenter de stopper l'hémorragie, avant de parcourir quelque 900 mètres en rampant et d'arriver assez près de son propre côté de la ligne de front pour appeler à l'aide. Il a ensuite été transporté d'urgence à l'hôpital de guerre de Suhodol, où il est resté 48 jours.

Cinq mois après avoir été blessé, Hurem a été équipé de sa première jambe artificielle, fabriquée pour lui par Neretva, la société qui fabrique des prothèses à Sarajevo. Par la suite, il a été pris en charge au centre de rééducation physique de Fojnica. Là, il a suivi un traitement d'hydrothérapie (exercices effectués dans l'eau pour renforcer les muscles et accroître la souplesse des articulations), fait d'autres exercices physiques, s'est entraîné à marcher avec sa prothèse et a appris à masser son moignon. Hurem explique que les massages jouent un rôle essentiel, car ils activent la circulation du sang et permettent au moignon de rester sain.

Il est cependant bientôt apparu que même si la plaie était bien cicatrisée, l'amputation n'avait pas réussi, que l'os était trop long. La prothèse avait été bien faite et ajustée correctement, mais elle causait d'énormes douleurs et faisait saigner la plaie.

Pour remédier au problème, Hurem est entré au centre de rééducation Kosevo, de Sarajevo, le 2 mai 1996 pour subir une deuxième amputation. Après cette intervention, l'os s'est infecté et 28 jours plus tard, une troisième amputation a été nécessaire. Le moignon était désormais comme il fallait, mais l'os a repris sa croissance et, sept mois plus tard, une nouvelle intervention chirurgicale a dû avoir lieu.

En avril 1997, Hurem a reçu sa deuxième prothèse, fabriquée cette fois par l'atelier d'appareillage orthopédique Merhamet de Sarajevo. Le port de la prothèse provoque toujours des douleurs, et Hurem pense que ce membre artificiel n'est pas de bonne qualité. Il ne l'utilise donc pas régulièrement.

Son moignon continue à faire souffrir Hurem, qui a de la peine à dormir et qui devient très agité lorsqu'il repense à l'explosion. Il dit qu'il a parfois l'impression que des fourmis rampent sur tout

son corps.

Tous les soins médicaux dont Hurem a bénéficié, y compris ses prothèses, ont été gratuits. Hurem pense que sa première jambe artificielle a été payée par les autorités du canton de Sarajevo, la deuxième par des organisations internationales. Sa rééducation physique ne lui a rien coûté non plus, mais il pense qu'à l'avenir, il devra payer lui-même tout futur traitement ou toute future prothèse.

Avant la guerre, Hurem travaillait dans une entreprise de construction. Bien que l'industrie du bâtiment emploie maintenant beaucoup de gens dans le pays, Hurem ne peut pas reprendre une activité dans son ancienne profession à cause de sa mutilation, et personne ne lui a offert un autre type d'emploi.

Hurem perçoit une pension d'invalidité militaire d'un montant de 120 à 150 dollars US par mois. Cela ne lui permet pas de vivre normalement, en particulier de subvenir aux besoins de son épouse et de ses deux filles, de payer l'école de ses enfants et d'assumer les coûts des soins médicaux et des déplacements pour raison médicale dont il aura besoin à l'avenir. Sa vie professionnelle ayant brutalement pris fin, il ne recevra jamais une pension de retraite. Il aurait fallu qu'il travaille dix ans de plus pour y avoir droit.

**Adem Salimovic** (15 ans, civil)

©ICRC/Ian Woodmansey Réf. BA - D49/15

En août 1994, dans les collines qui surplombent la ville de Cazin, Adem moissonnait en compagnie de son jeune frère. Rentrant chez eux à la fin de la journée, ils ont rencontré un ami qui a tendu à Adem la mine à fragmentation, sans doute un raté, qu'il venait de trouver dans un champ de maïs voisin. Adem a frotté la mine contre un rocher, déclenchant l'explosion. Son jeune frère, témoin de la scène, a couru chercher de l'aide. Des voisins sont arrivés avec leur camion et ont emmené le blessé à l'hôpital de Cazin.

Les docteurs de l'hôpital de Cazin ont immédiatement décidé de transférer Adem dans un plus grand établissement, à Bihac, où il a été transporté par ambulance. Adem était inconscient à son arrivée à l'hôpital et lorsqu'il est revenu à lui, quelques heures plus tard, il avait été amputé, à mi-cuisse de sa jambe droite, ainsi que de son avant-bras droit. Les plaies ont été immédiatement suturées et pansées, et Adem est resté 15 jours à l'hôpital.

Après avoir quitté l'hôpital, Adem a passé dix jours chez lui, puis neuf jours au centre de rééducation physique de Gata. Là, il a appris à mobiliser ses membres et à faire des exercices pour renforcer sa musculature.

Après un séjour de trois mois chez lui, Adem a été emmené en Allemagne par son oncle pour être appareillé. Les médecins allemands ont estimé qu'il serait difficile de lui poser une prothèse de la jambe si son fémur n'était pas raccourci. Adem a donc subi une deuxième amputation en Allemagne, où il est resté trois mois en convalescence. Ses deux prothèses ont ensuite été ajustées, et il a appris à marcher et à utiliser son bras artificiel.

Les prothèses ont coûté 15 000 dollars US. Elles étaient confortables, et Adem les a beaucoup portées. Le bras était si sophistiqué qu'Adem pouvait même tenir un verre. Malheureusement, depuis lors, Adem a poursuivi sa croissance et les prothèses ne lui vont plus. Il espère obtenir une nouvelle prothèse de la jambe au centre orthopédique de Cazin, où elles sont gratuites.

Adem ne ressent aucune douleur dans les moignons. Néanmoins, il repense à l'accident tous les jours, et parfois se réveille en sursaut au milieu de la nuit. Il est très malheureux de devoir renoncer à beaucoup de choses que ses amis peuvent faire, en particulier jouer au football. Adem n'est jamais retourné dans la forêt où son accident s'est produit.

**B.** (*âgé d'une cinquantaine d'années, civil, a souhaité conserver l'anonymat*)

B. a été blessé dans son jardin le 26 juin 1992, dans les premiers mois de la guerre. Il était alors enseignant dans une école locale. Les combats ne cessant de s'intensifier, il était de plus en plus difficile de s'approvisionner, et B. avait décidé de faire pousser des légumes sur un bout de terre situé non loin de sa maison.

La ligne de front étant proche, B. avait demandé aux soldats locaux de vérifier qu'il n'y avait pas de mines dans la terre qu'il voulait cultiver (il avait fait son service militaire obligatoire dans les troupes du génie et avait reçu une formation en matière de pose des mines). Les soldats lui avaient donné l'assurance qu'il n'y avait aucun danger: ils lui avaient montré une carte de la région qui indiquait que toutes les mines qui avaient été posées avaient entre-temps été enlevées. B. avait donc pensé que la terre était absolument sans danger mais, quand il y pense, il se dit qu'il a vraiment agi comme un imbécile.

Le lendemain, il a commencé à retourner la terre. Il se souvient qu'il faisait anormalement chaud. Cherchant un peu d'ombre, il s'est réfugié sous un arbre fruitier et là, il a heurté une mine. L'explosion a été si violente qu'il a été projeté en l'air.

Il n'a pas perdu conscience. Il s'est rendu compte que sa jambe droite était complètement déchiquetée et que sa jambe gauche avait été lacérée par des éclats. Il a appelé à l'aide, tout en s'efforçant de stopper l'hémorragie avec ses mains. Des gens sont arrivés, apportant un grand morceau de tissu qu'ils ont utilisé en guise de civière pour transporter B. jusqu'à l'arrière d'un camion. Immédiatement emmené à l'hôpital, B. a subi une amputation de la jambe droite, au niveau de la cuisse.

Avant de rentrer chez lui, B. a passé 20 jours à l'hôpital. Il est ensuite resté chez lui pendant cinq mois, s'entraînant à marcher le mieux possible avec des béquilles et faisant travailler ses muscles pour pouvoir affronter son nouveau mode de vie. Au début, il avait perdu le sens de l'équilibre et tombait souvent. Il a dû réapprendre les gestes de base réapprendre non seulement à marcher, mais aussi à s'asseoir. Pendant les mois qui ont suivi l'amputation, il trouvait difficilement le sommeil. Il sentait le sang battre dans son moignon, la pression se faisant de plus en plus forte. Il pensait ne jamais pouvoir à nouveau dormir normalement, mais il a peu à peu retrouvé un sommeil de plus en plus profond.

Après cette période, il a passé trois mois dans un centre de rééducation, où il a été équipé d'une prothèse, et s'est entraîné à marcher avec sa jambe artificielle. Il n'a rien eu à payer.

B. est content de sa prothèse. Il dit que ce n'est certainement pas ce que l'on fait de mieux, mais puisqu'elle ne lui a rien coûté, il ne doit pas s'attendre à ce qu'elle puisse rivaliser avec les prothèses que l'on trouve dans le commerce au prix de 2 400 dollars US! Celle-ci remplit bien sa fonction. L'idée de devoir payer une prothèse le rend furieux: «Ce n'est pas parce que j'ai sauté sur une mine que je suis coupable; pourquoi donc devrais-je payer quoi que ce soit?»

L'accident lui a fait perdre son poste d'enseignant. Personne ne l'a invité à revenir après sa blessure, et il ne veut pas supplier qu'on lui rende son poste. Il a un bon niveau d'instruction et travaille désormais pour une organisation humanitaire, ce qui lui donne la chance d'aider d'autres personnes qui ont connu le même sort que lui, et cela lui procure une immense satisfaction. Il ne perçoit aucune pension d'invalidité de l'État.

Il a le sentiment de s'être bien adapté à sa situation et continue à faire tout son possible pour mener une vie normale. Il est heureux de vivre dans une petite ville, parce qu'il peut ainsi aller où il veut, avec sa prothèse et ses béquilles. Il s'efforce de partager les jeux de ses enfants. Il ne veut pas que les autres aient pitié de lui, il veut être traité normalement. Il dit que le plus grand problème, pour les victimes de mines en Bosnie-Herzégovine, c'est que les gens soit les ignorent, soit les traitent comme s'ils étaient différents. Pour B., c'est là le plus grand problème des personnes handicapées, partout dans le monde.

B. continue à cultiver le jardin où l'accident s'est produit. Une année plus tard, il a trouvé une mine antichar alors qu'il fauchait l'herbe. Il considère qu'il a eu de la chance de ne pas heurter le détonateur avec la faux. Il a lui-même sorti la mine de son jardin.

### **Dragica et Mirko Ivankovic** (68 et 76 ans, civils, personnes déplacées)

©ICRC/Ian Woodmansey réf.BA - D49/114

«Nous étions complètement innocents, nous n'avions rien fait de mal.» Voilà la première chose que Dragica Ivankovic déclare lorsqu'on l'interroge sur son accident. Dragica et son mari, Mirko, étaient de simples civils pendant la guerre, habitant une maison située dans le quartier musulman de Konjic. Craignant de plus en plus d'être victimes de mauvais traitements de la part des troupes qui contrôlaient la zone, ils ont décidé de se rendre dans la partie croate de Mostar.

Ils ont quitté Konjic dans la nuit du 30 septembre 1993. Les risques d'essuyer des coups de feu s'ils empruntaient la route étant trop grands. Dragica et Mirko ont préféré passer par les hauteurs. Il était une heure du matin lorsque, sur le flanc de la colline située au-dessus de Zabrdje, un faubourg de Konjic, Dragica a marché sur une mine.

Immédiatement, Mirko s'est porté à son secours, et une deuxième explosion a retenti. Ni l'un ni l'autre ne sait quel type de mine leur a arraché les jambes. La nuit était trop noire, et ils étaient trop fortement commotionnés. Pendant près d'une heure, ils sont restés tous les deux gisant sur le sol et perdant leur sang. Vers 2 heures du matin, des soldats des forces croates de Bosnie sont

venus voir ce qui s'était passé. Ils avaient tardé à monter parcequ'ils savaient que la zone était fortement minée. Les soldats ont emmené Dragica et Mirko dans la vallée, à dos d'homme, et le trajet a duré plusieurs heures. Ils ont essayé de soigner les blessés, mais ils n'avaient aucun accès à du matériel de premier secours.

Comme la zone était située le long des lignes de front, il était impossible d'emmenner Dragica et Mirko dans un hôpital situé en territoire sous contrôle croate. Les soldats des HVO ont donc négocié avec des soldats des VRS, stationnés non loin de là, et les Serbes ont accepté d'emmenner Dragica et Mirko dans un hôpital local, sous contrôle serbe. C'est ainsi que les blessés sont arrivés dans la ville de Nevesinje à cinq heures de l'après-midi, soit seize heures après leur accident.

Dragica et Mirko ont été bien soignés à l'hôpital serbe. Après une transfusion, ils ont été immédiatement amputés. Dragica a en outre subi une intervention chirurgicale destinée à retirer les fragments de mines qui s'étaient logés dans ses lèvres. Sa jambe droite a été amputée au-dessous du genou, comme la jambe gauche de Mirko. Les plaies ont été laissées ouvertes, dans l'attente d'une suture primaire retardée. Plus tard, dans un hôpital de Zagreb, les membres du personnel médical ont refusé de croire que leurs homologues serbes avaient soigné Dragica et Mirko.

Finalement, après avoir passé trois jours à l'hôpital de Mostar et un autre jour à l'hôpital de Split, Dragica et Mirko ont été transférés par hélicoptère à l'hôpital Nova, à Zagreb. Leurs plaies n'avaient pas été suturées et avaient continué à être nettoyées et pansées par le personnel de l'hôpital. Lorsque le couple est arrivé à Zagreb, la plaie de Mirko a pu être suturée sans problème, mais le moignon de Dragica s'était infecté entre-temps, et les chirurgiens ont dû pratiquer une deuxième amputation à mi-cuisse. Immédiatement après, la plaie a été suturée.

Après deux mois de séjour à l'hôpital de Zagreb, Dragica et Mirko ont été transférés au centre de rééducation physique d'Opatija, en Croatie, où ils ont pu à la fois suivre un traitement de physiothérapie (avec massages et électrothérapie, notamment) et apprendre à marcher avec des béquilles. Ils ont y passé 40 jours.

Le couple est ensuite allé vivre dans un centre d'accueil collectif de réfugiés à Gradac, en Croatie. Depuis leur retour en Bosnie-Herzégovine, ils n'ont plus reçu de soins médicaux. Dragica a toujours des éclats dans la jambe gauche, ce qui provoque des douleurs, et elle marche avec difficulté.

Mirko porte une prothèse, mais celle de Dragica est endommagée. Grâce aux fonds recueillis auprès de parents et d'amis, elle avait pu faire venir une nouvelle prothèse d'Autriche en 1994, mais elle a pris du poids et la deuxième prothèse est, elle aussi, maintenant cassée. Le couple n'a pas d'argent pour se rendre à Split, où les prothèses sont gratuites, et Dragica a donc peu d'espoir d'en avoir un jour une nouvelle. Elle trouve que, sans prothèse, la vie est extrêmement difficile, d'autant plus qu'ils habitent aujourd'hui au troisième étage d'un immeuble sans ascenseur.

*Les cas présentés dans cette section montrent à quel point les blessures dues aux mines ont de lourdes répercussions sur la vie des individus concernés. Les victimes de mines perdent souvent leur emploi et sont ensuite, leur période de rééducation physique une fois terminée, dans l'incapacité de retrouver du travail : Hurem n'est plus réellement capable de travailler, et son absence prolongée a coûté son poste à B. De plus, Hurem et Adem ont subi un traumatisme psychologique, dont la gravité est difficile à mesurer, mais qui a gravement perturbé leur sommeil et complique leur vie de tous les jours et leur rapports avec les autres. B, dit que, pour lui, le plus grave problème, c'est qu'en raison de son infirmité, les gens le traitent comme s'il était différent et ne savent pas très bien comment se comporter avec lui. Leurs blessures font encore souffrir énormément Dragica et Hurem. Tous les blessés qui avaient besoin d'un membre artificiel ont effectivement pu être appareillés après leur amputation, mais Hurem se plaint que sa prothèse lui fait mal, et B. estime que la sienne pourrait être de meilleure qualité. Ni Dragica ni Adem n'ont aujourd'hui de prothèse, mais l'un et l'autre en auraient bien besoin....*

## **Conclusions**

Il y a plusieurs remarques importantes à formuler au sujet de l'impact des mines terrestres sur la population de Bosnie-Herzégovine.

Premièrement, comme le montrent les statistiques du CICR, près de deux ans après la fin du conflit, les mines continuent à faire des victimes chaque mois, et quatre sur cinq des morts et des blessés de l'après-guerre sont des civils. Pendant le conflit, la relative stabilité des lignes de front et l'absence de mines mises en place à distance ont réduit l'ampleur des risques courus par la population civile. Le fait que les mines n'aient pas été employées de manière indiscriminée par les belligérants fait de la Bosnie-Herzégovine un cas à part, différent de l'Angola et du Cambodge. Néanmoins, dans chacun de ces trois pays, le profil des victimes de l'après-guerre est le même. La manière plus disciplinée dont les mines ont été employées pendant le conflit bosniaque ne se traduit pas réellement par un nombre inférieur de victimes civiles depuis la fin des hostilités. Même si ceux qui les ont posées ont fait preuve d'un certain sens des responsabilités, aussi longtemps qu'elles resteront en place, les mines terrestres feront des victimes au sein de la population civile, au fur et à mesure que les gens reprendront le chemin de leurs maisons et de leurs champs, bien longtemps après la fin des combats.

Deuxièmement, le retour des réfugiés et des personnes déplacées constitue un volet essentiel de l'Accord de Dayton et de la paix durable qu'il vise à établir. Le retour des populations se poursuivant et le territoire devenant de plus en plus exigu, les gens s'installeront dans des régions où les risques sont plus élevés, y compris dans la zone de séparation. Le nombre de personnes tuées ou blessées par les mines terrestres va donc probablement augmenter. La zone de séparation reste la région la plus fortement minée du pays, et les efforts visant à améliorer la qualité de vie des personnes qui reviennent y vivre vont manifestement se heurter à la présence des mines. Les travaux de reconstruction, l'agriculture, les déplacements et, pour les enfants, le jeu notamment sont difficiles lorsque les mines font peser leur menace. Pour permettre aux personnes vivant dans la zone de séparation de rebâtir leur existence, et pour encourager de nouveaux retours, les zones dangereuses doivent être signalées et les mines doivent être soit détruites sur place, soit retirées du sol. Cependant, le rythme des opérations d'établissement de

levés et de déminage étant lent en Bosnie-Herzégovine, les populations de retour dans les régions polluées par les mines continueront à vivre sous la menace de ces armes pendant de longues années.

Les victimes de mines et, dans une certaine mesure, leur famille ont des besoins spécifiques, à court terme comme à long terme, sur les plans psychologique, social et économique. Les cas présentés ci-dessus reflètent de manière poignante les souffrances et l'angoisse que connaissent beaucoup d'entre elles. Pour être complète, la rééducation physique doit revêtir plusieurs formes et exige plusieurs types de traitement et d'assistance. Si le fait de mettre des prothèses à la disposition des amputés constitue un volet essentiel de l'assistance aux victimes, il faut aussi reconnaître l'importance de la rééducation physique, de l'appui psychosocial et de la formation professionnelle. Il s'agit parfois de besoins à long terme, qui nécessiteront une étroite coordination entre les autorités, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organismes nationaux et internationaux, l'objectif étant de s'assurer que les services nécessaires continueront à être fournis une fois que le danger des mines aura diminué et que les institutions internationales auront quitté le pays.

#### **IV. L'impact des mines sur le niveau de vie de la population**

##### **Le coût en matière de soins de santé [30]**

###### **a) Le secteur des soins de santé avant la guerre**

La Bosnie-Herzégovine possédait, à la fin des années 80, un système de soins de santé qui fonctionnait bien. Des avancées importantes avaient été faites dans la lutte contre les maladies infectieuses, et la population bénéficiait d'un accès relativement satisfaisant à une large gamme de services. Les établissements médicaux étaient dotés d'un personnel assez nombreux si on compare la situation en Bosnie-Herzégovine à celle d'autres pays ayant un niveau de revenus semblable. En effet, pour une population totale de 4,4 millions d'habitants, le pays comptait 7032 médecins (soit 2,6 médecins pour 1 000 habitants) et 18 257 infirmières [31], ainsi que 5,8 lits d'hôpital pour 1 000 personnes. La mortalité infantile était passée, pour 1 000 enfants nés vivants, de 56 décès en 1970 à 21 en 1991. [32]

##### **L'impact de la guerre sur les soins de santé [33]**

Plus de 200 000 personnes blessées (dont 50 000 enfants)

Plus de 13 000 personnes handicapées à vie à la suite de leurs blessures

De deux à cinq fois plus de personnes atteintes de maladies contagieuses

Une augmentation spectaculaire de la mortalité infantile et des décès avant terme (deux fois plus nombreux dans certaines régions)

De 35 à 50% des infrastructures médicales endommagées ou détruites

Perte d'environ 35% de la capacité d'accueil des hôpitaux

Pénurie aiguë de médicaments essentiels et de fournitures médicales

Une diminution de 50% des effectifs du personnel médical en activité

## **b) Le secteur des soins de santé depuis la fin de la guerre**

La guerre a entraîné une grave détérioration du niveau des prestations en matière de soins de santé. Tant les établissements médicaux que leur équipement ont beaucoup souffert, mais de manière non uniforme dans les différentes régions du pays. Les dommages infligés pendant la guerre à l'infrastructure médicale ont été plus sévères dans la Fédération, alors que l'entretien de l'équipement médical laisse davantage à désirer dans la Republika Srpska. Selon le ministère de la Santé de la Republika Srpska, 60% des équipements médicaux importants ont été soit endommagés pendant la guerre, soit se trouvent aujourd'hui dans un tel état qu'ils ne pourront jamais être réparés, souvent par suite d'utilisation excessive. La guerre a en outre provoqué l'effondrement du système centralisé de soins de santé, elle a fait disparaître les mécanismes de financement des soins médicaux, de même que l'aiguillage des patients sur des établissements spécialisés. Elle a aussi détruit d'importants réseaux logistiques, ce qui complique l'approvisionnement.

## **c) L'impact des blessures par mine sur l'ensemble du système des soins de santé**

Comme il n'existe pas de chiffres permettant de connaître le nombre total de victimes des mines en Bosnie-Herzégovine, il est difficile de mesurer les effets de l'action menée en faveur des blessés. Le ministère de la Santé de la Fédération estime qu'il y aurait 4 500 à 5 000 amputés dans l'entité, mais ce chiffre concerne les amputés en général, et pas seulement les blessés par mine. Il n'existe pas de chiffres officiels pour la Republika Srpska, mais selon une estimation préliminaire du CICR, le nombre des amputés se situerait entre 2000 et 2 500. Pendant la guerre, très peu de dispensaires et hôpitaux ont conservé des dossiers médicaux précis. Lorsque des dossiers ont été conservés, les blessures dues aux mines n'étaient en général pas dissociées des blessures par balle ou par éclats, et elles étaient placées dans la catégorie des «blessures dues aux explosifs». Néanmoins, les dossiers détaillés de l'hôpital de Zenica montrent que, pendant la période du 15 juin 1994 au 31 mars 1995, sur un total de 711 amputations, 445 (62,6%) concernaient des victimes de mines. [34]

Il est bien connu que le traitement des blessures dues aux mines terrestres met à rude épreuve le système des soins de santé de tout pays. Les blessés par mine mobilisent au moins deux fois plus de temps et de ressources que les autres blessés de guerre. Généralement, un blessé par mine à effet de souffle nécessite quatre opérations distinctes, et il doit rester hospitalisé pendant 32 jours en moyenne. De leur côté, les patients souffrant de blessures par balle ou par éclats ne nécessitent, en moyenne, que deux opérations et un séjour à l'hôpital de 19 jours pour les premiers, de 14 jours pour les seconds. De la même manière, un blessé par mine a normalement besoin de 320 unités de sang, alors que le traitement des blessures par balle ou par éclats ne nécessite en général que 50 unités de sang [35]. Les victimes de mines ont également davantage besoin de fournitures chirurgicales et autre matériel.

Il faudrait sans doute poursuivre les recherches pour évaluer de manière plus précise les conséquences étendues qu'entraîne la prise en charge des victimes des mines pour le système des soins de santé. Il ne fait cependant aucun doute que cette prise en charge a un impact indéniable. Bien que l'infrastructure médicale et la disponibilité des fournitures médicales et des médicaments se soient améliorées depuis la fin des hostilités, beaucoup d'hôpitaux ne possèdent toujours pas certaines ressources de base. Les hôpitaux de la Republika Srpska, en particulier, font état d'un manque de matériel jetable et d'équipement. Les mines continuant à faire des morts

et des blessés, les rares ressources disponibles devront être mobilisées au détriment d'autres malades ou blessés.

Si l'on considère que chacun des 7 000 amputés que compte aujourd'hui le pays a besoin de changer de prothèse tous les quatre ans, le coût annuel de la fabrication des 1 750 prothèses nécessaires (non compris tous les coûts liés aux soins médicaux, à la rééducation physique et au soutien psychosocial) se situerait entre 1,8 et 3,2 millions de dollars US. Comme beaucoup de patients sont sans doute âgés de moins de 30 ans au moment où ils sont blessés et qu'ils ont une espérance de vie pratiquement normale, les services médicaux et sociaux seront sollicités à long terme. D'importantes ressources devront être consacrées à la rééducation physique, alors même que l'objectif avoué des ministères de la Santé est d'accorder la priorité à la prévention, donc aux soins de santé primaires.

### **L'impact sur l'agriculture**

La Bosnie-Herzégovine n'est pas un pays riche sur le plan agricole et elle dépend donc de ses importations de denrées alimentaires. Comme 57% du territoire sont des régions de montagne, les rares terres fertiles situées dans le nord du pays jouent un rôle prépondérant en matière de production vivrière stratégique. Traditionnellement, la productivité moyenne (blé et maïs) des terres du nord était bien plus élevée que partout ailleurs. Cette région ne représente que 30% du territoire [36], mais en 1982 elle assurait 85% de toute la production de blé (276 000 tonnes) et 88% de toute la production de maïs (561 000 tonnes). Environ 49% du bétail du pays, 75% des porcs, 15% des moutons et 74% des volailles y étaient élevés. [37]

Il n'existe malheureusement pas de données officielles concernant les effets des mines sur la production agricole. Ni la Fédération ni la Republika Srpska n'ont entrepris d'évaluation du problème. Néanmoins, selon les estimations du ministère de l'Agriculture, de l'eau et des forêts de la Fédération, ce sont 10 000 hectares de terres agricoles qui se trouvent aujourd'hui inutilisables du fait de la pollution par les mines et des dommages dus au creusement des tranchées et aux bombardements. Il devrait être plus facile de mesurer l'ampleur du problème lorsque le Centre d'action antimines des Nations Unies aura terminé la saisie, dans sa base de données, des enregistrements des champs de mines connus. Les champs de mines étant classés selon le type de terrain, le Centre sera en mesure de fournir des chiffres précis des champs de mines installés dans des terres agricoles ou dans des centres urbains ou industriels, dans des forêts ou en zones rurales.

Néanmoins, comme le montre la carte figurant sur la page suivante, beaucoup de zones situées dans les régions fertiles du nord du pays (que traverse en grande partie la zone de séparation) ont été polluées par les mines. Il est donc probable que la production vivrière du pays a été affectée. De fait, beaucoup de communautés continuent à dépendre de l'aide alimentaire venue de l'étranger. La région ne pourra devenir à nouveau productive sur le plan agricole avant que le déminage soit intervenu. Même lorsque les mines auront été enlevées, de larges portions du territoire exigeront des travaux importants, car les terres autrefois fertiles sont maintenant en jachère.

L'impact des mines sur la vie des individus illustre le problème dans toute son ampleur. Mita Tesanovic possède une ferme dans le village d'Unka, municipalité de Brod, dans le nord de la Republika Srpska, près de la frontière croate. Mita travaillait déjà ses terres avant la guerre. Sa ferme était alors plutôt grande pour la région, puisqu'il était propriétaire de 10 hectares et en louait 10 de plus à un voisin et avait aussi un jardin potager. La ferme était utilisée pour l'élevage intensif du bétail, avec une production annuelle de 1 200 porcs et 120 boeufs; 70% des champs étaient consacrés à la production de fourrage pour les bêtes et 30% aux cultures de rapport (blé et soja), afin de pouvoir acheter des engrais et du matériel. La ferme était l'un des principaux fournisseurs de porcs et de boeufs du grand abattoir de Brod qui, lui-même, assurait l'approvisionnement en viande de nombreux bouchers et supermarchés de la région.

Pendant la guerre, la ferme s'est trouvée située sur la ligne de front, lors des affrontements entre les VRS et les HVO, et d'importants champs de mines défensifs ont été installés sur les terres de Mita. Lorsque les combats ont cessé, Mita a demandé au commandant local des VRS de déminer ses terres. Pour lui être agréables, les VRS ont déminé deux hectares au début de 1994. Mita a incendié lui-même plus d'un hectare, posant un pneu sur les mines rendues visibles par le feu avant de provoquer leur explosion. Il sait bien que cette technique de déminage n'est pas sûre à 100%, mais tous ses voisins y ont eu recours. Mita peut ainsi maintenant cultiver seulement trois hectares, juste de quoi produire assez de maïs pour nourrir sa famille. Les mines l'empêchent d'utiliser les sept autres hectares qu'il possède. Il n'élève plus de bétail et ne fournit plus de viande à la communauté locale.

Selon Mita, la municipalité de Brod compte au total environ 12 000 hectares de terres cultivables. Dans la région d'Unka (qui inclut les villages de Vinska, Kolibe et Lijesce), 1000 hectares sont laissés en friche à cause des champs de mines installés pendant les combats. Il y a aussi dans la municipalité 923 hectares, au bord de la rivière Sava, qui restent inutilisés par crainte des mines. Toutes ces terres se trouvent dans un état d'abandon épouvantable, et il ne sera pas facile de les rendre aux travaux agricoles une fois le déminage terminé. Les arbres et les buissons qui ont poussé entre-temps devront notamment être coupés, et les systèmes d'irrigation devront être réparés.

### **L'impact sur l'économie**

L'économie de la Bosnie-Herzégovine a été fortement ébranlée par près de quatre ans de guerre. La production industrielle s'est effondrée en raison des dommages directement infligés aux installations, ainsi que par suite du bouleversement des systèmes d'approvisionnement et de paiement. Le pays a désespérément besoin de croissance industrielle et d'un niveau d'emploi plus élevé. Le PNB par habitant est passé de 1 900 dollars US en 1990 à 500 dollars US à la fin de la guerre. [38]

L'effort de reconstruction en Bosnie-Herzégovine porte en priorité sur un certain nombre de secteurs clés parmi lesquels figurent non seulement l'industrie et l'emploi, mais aussi les transports et les télécommunications, la production d'électricité et l'extraction du charbon, le logement, la gestion de l'eau et des déchets, le chauffage et le gaz naturel urbains. Dans tous ces domaines, l'action est actuellement gênée, voire rendue impossible par la pollution due aux

mines. Choisis parmi bien d'autres (qui se chiffrent peut-être par milliers), les quelques exemples particuliers suivants illustrent l'ampleur du problème.

Les responsables de la SFOR font état de retards intervenus dans le rétablissement des réseaux de télécommunications de la Republika Srpska en raison des mines. D'un montant total de 5,2 millions d'ECU, le programme d'urgence pour la reconstruction des télécommunications est retardé par la présence de mines autour de plusieurs relais.

Le Centre d'action antimines des Nations Unies signale des problèmes permanents liés au minage des voies ferrées, celui-ci rendant difficile le transport des matières premières et des produits manufacturés. Par exemple, le minage des voies ferrées empêche la livraison de six nouvelles locomotives achetées en Croatie qui devraient permettre le redémarrage du transport des marchandises et des personnes.

Le HCR signale des problèmes dans le domaine de la reconstruction des habitations destinées à accueillir des réfugiés et des personnes déplacées. Un organisme fédéral allemand (*Technisches Hilfswerk* (THW), service technique de secours), dont l'activité est financée par le HCR, administre actuellement un projet de 19 millions de dollars US qui doit permettre de remettre en état 637 maisons dans 45 villages. Malheureusement, la présence de mines provoque des retards et empêche la livraison des matériaux de construction.

Dans la Republika Srpska, l'organisme chargé du déminage signale qu'un certain nombre d'usines et de fournisseurs de matières premières se trouvent dans l'incapacité de reprendre leurs activités en raison des mines.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Eau et des Forêts de la Fédération signale que les mines ont de lourdes répercussions sur l'industrie forestière secteur important de l'économie de l'entité [39] et que les coupes de bois et autres activités apparentées n'ont pas repris. De plus, des insectes (de la famille des Scolitidae) attaquent les arbres dans les parties des forêts qui ont souffert de la guerre. Or, la présence de mines empêche les bûcherons d'aller abattre les arbres infestés, ce qui constitue une grave menace pour les parties saines des forêts.

## **Conclusions**

Tous les secteurs de l'économie de la Bosnie-Herzégovine ont beaucoup souffert de la guerre. Près de deux ans après la fin des hostilités, les mines terrestres continuent à avoir un impact négatif sur le niveau de vie de la population. Néanmoins, très peu de recherches ont été menées jusqu'ici pour évaluer cet impact dans son intégralité.

Le système des soins de santé a été manifestement affecté, puisqu'un nombre important de patients souffrant de blessures dues aux mines terrestres accaparent des ressources et des fournitures considérables, aux dépens du traitement d'autres malades ou blessés. Comme le nombre de victimes des mines va fort probablement augmenter en raison du retour des réfugiés et des personnes déplacées, des ressources précieuses continueront à être ainsi mobilisées. C'est dans la Republika Srpska (où la pénurie de médicaments et de fournitures médicales de base est

la plus grave) que l'impact des mines est le plus fortement ressenti. Néanmoins, le problème étant un problème d'ordre matériel, contrairement à celui que constitue l'absence de personnel qualifié, la fourniture de l'assistance et des moyens nécessaires permettra d'y remédier.

Les mines terrestres entravent aussi l'effort de reconstruction et l'activité agricole. La relance des deux principaux secteurs de l'économie, l'industrie et l'agriculture, dépend du déminage. Les travaux d'enlèvement des mines, ou leur destruction sur place, généreront de nouveaux emplois en permettant la reprise de l'activité sur de nombreux sites. Dans la région du nord, la pollution due aux mines a un impact sur l'agriculture et l'élevage, affectant ainsi la capacité du pays à assurer son propre ravitaillement. Elle rend par ailleurs dangereux le retour dans cette région des réfugiés et des personnes déplacées, d'autant plus que beaucoup de ces personnes vont inévitablement devoir cultiver la terre ou élever du bétail pour se nourrir.

Il existe manifestement un manque d'informations détaillées quant aux effets des mines terrestres sur les différents secteurs de l'économie du pays. Les gouvernements des deux entités ne sont pas en mesure de fournir des renseignements sur l'ampleur du problème, alors que le manque d'informations récentes (faits et chiffres) complique les efforts de reconstruction et ralentit la lutte contre la pollution par les mines. Comment élaborer des stratégies et des programmes en matière de reconstruction, et assurer leur mise en oeuvre, lorsqu'on ignore à quel point tel ou tel projet sera affecté par les mines? Les enquêtes ont non seulement pour but de permettre de mesurer l'ampleur du problème, mais aussi d'identifier les zones à placer au premier rang des priorités en matière de marquage et de déminage. Afin d'accélérer le processus de redressement économique, de plus vastes enquêtes devraient être entreprises par les ministères compétents et/ou les autres organismes concernés.

## **V. La lutte contre la pollution par les mines**

©ICRC/Ian Woodmansey. Réf. BA - 286/31

Le déminage est généralement un processus lent et difficile.

Comme cela vient d'être souligné, seule une approche à multiples facettes et coordonnée permettra de s'attaquer à tous les aspects du problème de la pollution par les mines. Pour être complet, tout «plan d'action antimines» doit comporter trois volets distincts: le déminage, la prévention contre les dangers des mines et l'assistance aux victimes. Néanmoins, même si ces trois volets existent, rien ne garantit que la réduction des risques sera réellement efficace. En Bosnie-Herzégovine, en particulier en matière de déminage et de prévention, il existe différents acteurs et différentes manières de chercher à atteindre cet objectif.

### **Déminage**

Le déminage a démarré lentement en Bosnie-Herzégovine: selon certaines sources des Nations Unies, en juillet 1997, seulement environ 1% des terres polluées par les mines avait été déminé conformément aux normes du déminage humanitaire. La lenteur du processus peut être imputée à un certain nombre de facteurs. Les grands programmes de déminage ont tardé à démarrer. En

effet, il a fallu du temps pour parvenir à des accords avec les autorités, pour ouvrir des bureaux et mettre en place des réseaux logistiques d'approvisionnement, pour recruter et former le personnel, pour établir des contrats et préciser les normes à observer, ainsi que pour prendre différentes autres dispositions en vue du lancement des programmes. De leur côté, les opérations de moindre envergure ont pu commencer plus vite, mais elles constituent davantage l'exception que la règle en Bosnie-Herzégovine. En outre, les rivalités politiques entre les gouvernements des deux entités pour prendre le contrôle des ressources allouées au déminage ont, conjuguées avec la brièveté de la saison du déminage, empêché tout progrès rapide (en effet, en raison de la rigueur des hivers, le déminage est impossible de décembre à mars).

Les responsables du Centre d'action antimines des Nations Unies estiment qu'avec le concours de 2 000 démineurs humanitaires, le problème des mines en Bosnie-Herzégovine peut être «maîtrisé» en trois à cinq ans. Au 31 août 1997, le nombre de démineurs travaillant sur le terrain n'atteignait même pas le tiers du nombre prévu. Néanmoins, les travaux préparatoires étant en grande partie achevés, et les programmes de déminage de la Banque mondiale, de l'Union européenne (UE), du Centre d'action antimines des Nations Unies et du HCR entrant maintenant dans leur phase opérationnelle, il faut espérer que des progrès bien plus grands pourront être accomplis en 1998. [40]

#### **a) Le coût financier de l'action à entreprendre pour résoudre le problème**

Aucun organisme n'a encore articulé de chiffres, même estimatifs, quant au coût total des opérations de déminage en Bosnie-Herzégovine. Néanmoins, les budgets des grands programmes de déminage humanitaire donnent une indication des montants requis. La Banque mondiale a calculé qu'il lui faudra 67 millions de dollars US pour poursuivre ses opérations tout au long de 1998; le budget du Centre d'action antimines des Nations Unies pour 1997 était de 7 millions de dollars (mais cela représente moins d'un tiers des fonds que cet organisme a sollicités); enfin, le programme de l'Union européenne avait, pour 1997, un budget de 7,7 millions de dollars US. Le déminage, dans ce pays, est généralement cher, en grande partie à cause du niveau relativement élevé des salaires perçus en Europe. Si, au Mozambique, *Norwegian People's Aid* (NPA) paie un démineur environ 100 dollars US par mois, en Bosnie-Herzégovine un démineur touche environ 660 dollars US par mois. Toutefois, par rapport aux montants prévus pour la remise en état des transports (300 millions de dollars US ou du réseau électrique national (140 millions de dollars US), les montants requis pour financer les opérations de déminage sont relativement peu élevés. De fait, les promesses annoncées, en matière d'assistance humanitaire, pour reconstruire le pays atteignent le montant colossal de 5 milliards de dollars US, sur une période de cinq ans, ce qui représente le plus important effort d'assistance humanitaire consenti en Europe depuis le Plan Marshall. Nous avons montré que les mines affectent et entravent tous les aspects du processus de relèvement. Le déminage devrait donc faire partie intégrante de toute stratégie en matière de reconstruction. Au moment où les programmes de déminage entrent dans leur phase opérationnelle, il faut espérer que des fonds suffisants seront alloués à ces activités.

#### **b) Les principales organisations: les mille et une façons de concevoir le déminage**

Différentes institutions et organisations sont engagées dans les activités de déminage en Bosnie-Herzégovine. Outre les organismes établis de longue date et expérimentés (tels que les Nations Unies et NPA), des nouveaux venus comme la Banque mondiale, l'Union européenne et le HCR apportent, eux aussi, leur contribution.

- ***Le Centre d'action antimines des Nations Unies***

Le 12 janvier 1996, le gouvernement de Bosnie-Herzégovine a officiellement demandé au Département des affaires humanitaires des Nations Unies (DAH) d'apporter son assistance au déminage du pays et de mettre en place une structure provisoire chargée de l'élaboration, de la coordination et de l'exécution d'un programme de déminage. C'est ainsi qu'a été créé le Centre d'action antimines des Nations Unies, dont le bureau principal est à Sarajevo. Il est prévu que ce Centre jouera un rôle temporaire et que le gouvernement en reprendra les responsabilités en 1998 (voir «L'avenir et la Commission pour le déminage», p.42).

Depuis sa création, le Centre d'action antimines des Nations Unies a été confronté à d'énormes problèmes de financement, deux de ses principaux bailleurs de fonds (l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique) n'ayant pas mis à sa disposition les montants attendus. Au contraire, chacun des donateurs a opté pour sa propre approche du déminage et décidé de ne pas se lier entièrement au Centre. Le 13 août 1997, le Centre a signalé que, sur un montant total demandé de 23 millions de dollars US, seuls 7 millions de dollars US avaient été versés pour financer ses activités jusqu'à la fin de 1997. C'est pourquoi 120 démineurs seulement ont reçu une formation et travaillent sur le terrain, au lieu des 1200 prévus si le financement du programme avait été intégralement assuré.

Parmi les principales agences et organisations intervenant dans le domaine du déminage, le Centre d'action antimines est le seul organe dont le but essentiel est de créer, en Bosnie-Herzégovine, un potentiel local permanent en matière de déminage. La Banque mondiale et l'Union européenne ont adopté une autre approche, privilégiant l'engagement de firmes commerciales. Par conséquent, du fait des problèmes de financement que connaît le Centre d'action antimines des Nations Unies, il est à craindre qu'il ne soit pas possible de créer, en matière de déminage, un potentiel local important, hors des structures commerciales, avant la date de la reprise par le gouvernement des responsabilités du Centre.

En dépit de ses difficultés financières, le Centre d'action antimines des Nations Unies, grâce à son expertise, joue un rôle important dans le déminage du pays. Outre ses propres activités sur le terrain, le Centre conseille et supervise d'autres programmes de déminage. Il aide la Banque mondiale et l'Union européenne à choisir les zones à déminer en priorité, contribue à mettre en oeuvre certains principes de travail et à faire respecter les procédures préconisées en matière de sécurité, grâce à des visites d'inspection sur place. Le Centre donne en outre des conseils sur la manière d'améliorer la sécurité et la qualité du travail dans les champs de mines, ayant, dans les cas extrêmes, la possibilité de faire cesser l'activité d'un opérateur dont les procédures de travail sont systématiquement dangereuses. Sa base de données sur les enregistrements de champs de mines en fait l'organe central des activités de déminage.

- ***Le programme de la Banque mondiale***

La Banque mondiale ne participe pas elle-même directement aux activités de déminage, mais elle met des fonds à la disposition des deux gouvernements (Fédération et Republika Srpska) en vue de la réalisation des projets commerciaux de déminage. Cela permet aux gouvernements d'engager des sociétés internationales de déminage pour assurer, d'une part, l'enlèvement des mines et, d'autre part, la formation, la gestion et la supervision des sociétés locales de déminage, encore jeunes. La préférence accordée aux sociétés internationales est basée sur la conviction que

la création d'un potentiel purement local, en matière de déminage, prendrait des mois ou même des années et qu'il serait à la fois dangereux et coûteux d'attendre ainsi. La Banque mondiale estime en outre qu'elle a un intérêt vital à aider les gouvernements à établir un véritable lien entre leurs projets de déminage et les exigences des secteurs prioritaires en matière de reconstruction.

Après avoir signé un accord avec la Banque mondiale en juin 1997, les gouvernements des deux entités ont reçu 13,9 millions de dollars US pour le déminage. Ce crédit leur a été accordé pour promouvoir la reconstruction et la relance économique du pays et pour faciliter la réinsertion des personnes déplacées et des réfugiés. La Banque mondiale a mis en outre à disposition un montant de 2,3 millions de dollars US, spécifiquement destiné au déminage des routes et des voies ferrées.

Pour compenser son manque d'expertise technique en matière de déminage, la Banque mondiale a conclu un accord avec le Centre d'action antimines des Nations Unies, autorisant ce dernier à superviser l'exécution de son programme de déminage. Le Centre est autorisé à mettre au point des principes de travail, à superviser les contrats passés en matière de déminage et à effectuer des contrôles de qualité.

Afin de réaliser le programme de la Banque mondiale, les deux gouvernements ont créé des unités spéciales, les *Project Implementation Units (PIU)*, chargées de superviser l'attribution des contrats et les allocations de fonds. En juin 1997, ces *PIU* ont signé sept contrats (représentant 10 millions de dollars US) avec trois sociétés internationales de déminage qui déminent à la main et travaillent avec des équipes de chiens de déminage. Cinq contrats ont été attribués pour le déminage sur le territoire de la Fédération (trois pour l'établissement de levés et deux pour le déminage proprement dit). Dans la Republika Srpska, un contrat a été attribué pour l'établissement de levés et un pour le déminage. [41]

Parmi les priorités actuelles des *PIU* en matière de déminage figurent les carrières, les routes, les zones boisées, les lignes de chemin de fer, une usine de production de chaux, un aéroport, des installations d'approvisionnement en eau, une centrale hydroélectrique, des lignes à haute tension, un relais de télécommunications ainsi que des terrains situés à proximité d'un centre sportif. Les travaux de déminage destinés à faciliter le retour des populations dans de bonnes conditions de sécurité devraient, à l'avenir, figurer eux aussi aux premiers rangs des priorités des *PIU* en matière de déminage.

- ***Le programme de l'Union européenne***

Comme la Banque mondiale, l'Union européenne (EU) ne possède aucune expérience en matière de déminage. Si l'Union européenne finance, quant à elle, les travaux effectués par les sociétés internationales de déminage, c'est dans le cadre de relations contractuelles directes: elle a engagé deux sociétés britanniques de déminage (DSL et Bactec) pour assurer la formation et la supervision des démineurs locaux. Au total, 18 équipes de déminage de 12 membres chacune ont été formées à ce jour, de même que neuf équipes de neutralisation des explosifs et munitions (NEM), de quatre membres chacune. Après quelques retards dus à des problèmes de dédouanement, résolus en novembre 1997, les opérations financées par l'Union européenne devaient pouvoir débiter sur le terrain.

En outre, l'Union européenne contribue de la manière suivante à la lutte contre la pollution par

les mines:

- 5,3 millions de dollars US versés aux Centres d'action antimines des Nations Unies de Bosnie-Herzégovine et de Croatie, les fonds étant acheminés par le canal du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage des Nations Unies;

- financement de deux ONG actives dans le domaine du déminage (HELP et Oktol) qui travaillent dans le cadre de la reconstruction de l'un des faubourgs résidentiels de Sarajevo, Dobrinje, (575000dollars US), du système d'approvisionnement en eau de Bacevo 460000 dollars US) et du pont de Samac (400 000 dollars US).

- ***Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés***

La nécessité d'accélérer les opérations de déminage (en particulier dans les régions que devraient regagner de nombreux réfugiés et personnes déplacées) a amené le HCR à collaborer avec le Centre d'action antimines des Nations Unies et avec le PNUD afin de créer, en Bosnie-Herzégovine, un potentiel local en matière de déminage. Dans le cadre de ce projet, le PNUD et le Centre d'action antimines en Bosnie-Herzégovine, qui succédera au Centre d'action antimines des Nations Unies, recruteront, formeront et équiperont une force de déminage, composée de personnes recrutées localement au sein de chaque communauté nationale. Cette force consistera en six équipes de 35 démineurs et cinq membres des services d'appui. La formation débutera le 1er mars 1998, et les équipes seront opérationnelles pour la saison de déminage de 1998. Chaque équipe sera capable de procéder au déminage proprement dit, mais aussi d'établir des levés, de neutraliser des explosifs et des munitions, de baliser les champs de mines et de mener des activités de prévention contre les dangers des mines. Le PNUD assurera l'administration de la force de déminage.

- **Les ONG et le déminage**

- Norwegian People's Aid (NPA)*

Cette ONG a été l'une des premières à entreprendre des opérations de déminage en Bosnie-Herzégovine. Elle a commencé des travaux de déminage manuel avec deux équipes en août 1996. Une année plus tard, Norwegian People's Aid était à l'oeuvre, dans le canton de Tuzla, pour rendre 810 habitations «sûres» et permettre le retour de quelque 4500 personnes. L'organisation s'occupe aussi de l'entraînement des chiens détecteurs de mines, destinés à aider les démineurs engagés dans des opérations de déminage manuel.

- Handicap International*

Une équipe de cette ONG, qui bénéficie de l'appui technique du Centre d'action antimines des Nations Unies, est engagée dans un programme de déminage à Bihac. Handicap International supervise l'administration et la gestion générale du programme, le Centre d'action antimines mettant à disposition sa propre expertise technique pour le recrutement et la formation du personnel, ainsi que pour le suivi du programme et le contrôle de qualité.

- **Le relevage effectué par les forces armées des deux entités**

Aux termes de l'Accord de Dayton, les forces armées des deux entités sont tenues de relever les champs de mines qu'elles ont installés. La SFOR a reçu le mandat d'assurer le suivi et la supervision de cette activité, et de vérifier que des mesures sont effectivement prises à cet effet par les parties concernées.

Dans ce contexte, les forces armées de chaque entité ont créé des unités spéciales (regroupant au total 450 démineurs) chargées du relevage des mines. Le relevage est différent du déminage humanitaire, car, s'il prévoit l'enlèvement de toutes les mines dont l'emplacement est enregistré sur une carte de champs de mines, il n'exige pas que chaque mètre carré de terrain soit contrôlé pour s'assurer qu'il ne contient aucune mine. Néanmoins, tous les hommes engagés dans les opérations de relevage ont été formés aux techniques du déminage humanitaire. Au total, entre le 10 mars et le 3 août 1997, les démineurs des forces armées des deux entités ont retiré du sol 9 347 mines antipersonnel et 2 404 mines antichars.

Quelques démineurs ont mis en doute l'utilité du relevage des mines. Ils estiment en effet que ces opérations n'équivalent pas à un déminage complet, car les équipes omettent souvent d'utiliser les techniques de déminage humanitaire qui leur ont été enseignées. Le relevage offre donc peu de garanties quant à la sécurité de la zone. Néanmoins, les responsables de la SFOR estiment que le relevage des mines doit venir compléter le déminage humanitaire lorsqu'il s'agit de réduire les dangers courus par la population dans des zones non prioritaires. Ils sont donc en faveur du principe selon lequel le déminage doit être proportionnel au degré d'utilisation du sol. En d'autres termes, le relevage des mines ne convient pas lorsqu'il s'agit de villages où l'on attend le retour de réfugiés ou de personnes déplacées; par contre, il peut constituer un moyen acceptable de réduire le danger dans des zones moins fréquentées, telles que les forêts. Quoi qu'il en soit, souhaitant accélérer le rythme des opérations de déminage dans les zones hautement prioritaires, la SFOR pousse les forces armées des deux entités à appliquer les normes du déminage humanitaire et à accorder la priorité aux travaux de relevage qui viennent compléter les programmes civils de déminage.

### **c) La délimitation des champs de mines**

Les statistiques du CICR montrent que 74% des victimes de mines ignoraient qu'elles se trouvaient dans un champ de mines avant d'être blessées. Ce pourcentage démontre à quel point il est urgent de procéder à la délimitation des champs de mines. Néanmoins, malgré le grand nombre d'organisations actives dans le domaine du déminage, peu d'efforts ont été déployés jusqu'ici pour signaler les zones dangereuses. Si un marquage a bien lieu, le matériel utilisé est souvent rapidement volé et sert à la construction de clôtures de jardin ou d'enclos pour chiens, quand il n'est pas brûlé comme bois de chauffage.

Les approches adoptées en matière de déminage par les différentes organisations n'ont pas encouragé le lancement, sur une grande échelle, des activités d'établissement de levés et de marquage. Lorsque les travaux sont effectués par des sociétés commerciales, les champs de mines sont habituellement déminés immédiatement après l'établissement de levés. Ces sociétés sont normalement engagées pour travailler dans une zone spécifique et ne sont tenues de baliser que le terrain pour le déminage duquel elles sont payées.

Les responsables de la SFOR confirment que celle-ci n'oblige pas (ni même n'encourage) les forces armées des deux entités à signaler l'emplacement des champs de mines dans le cadre de leurs activités de relevage. La SFOR craint en effet que le fait de marquer certaines zones et de les déclarer dangereuses soit interprété comme signifiant que les zones situées en dehors des balises sont, elles, sans danger. Beaucoup de cartes de champs de mines établies pendant la

guerre sont inexactes ou imprécises, et c'est pourquoi la SFOR hésite à encourager la délimitation des champs de mines. C'est pour la même raison que, dans un premier temps, l'IFOR et le Centre d'action antimines des Nations Unies ont refusé de remettre des cartes de champs de mines aux organismes d'assistance.

Le Centre d'action antimines des Nations Unies aurait été tout désigné pour assurer la coordination des activités dans le domaine de la délimitation des champs de mines, mais l'insuffisance du financement et la pénurie de personnel ne lui ont pas permis de s'acquitter de cette tâche sur une grande échelle.

#### **d) La coordination des activités de déminage**

Au fur et à mesure que la communauté internationale se range à l'idée que le déminage constitue une démarche humanitaire, un nombre croissant d'organisations mettent en place des programmes de déminage. L'entrée en lice de la Banque mondiale, de l'Union européenne et du HCR doit être saluée, car elle permettra peut-être d'accélérer le rythme des opérations de déminage. Par contre, il est à craindre que dans le climat actuel (les fonds étant limités et le désir d'agir étant vif), l'existence de mandats, de conceptions et de priorités divergents débouche sur une situation de concurrence et entraîne des frictions qui risquent de saper les efforts visant à utiliser efficacement les ressources destinées au déminage.

Pour éviter de telles difficultés, les principales organisations concernées ont décidé, début 1996, de créer un organe chargé de fixer les orientations politiques. C'est ainsi que le Groupe d'orientation du déminage a vu le jour. Placé sous la présidence du haut représentant des Nations Unies, le Groupe d'orientation du déminage était composé de représentants de la communauté internationale et des gouvernements des entités. Il était chargé de fixer les priorités pour les opérations de déminage et d'attribuer la responsabilité de l'exécution des programmes. Malheureusement, par suite des rivalités politiques entre les représentants des entités, le Groupe d'orientation du déminage s'est trouvé paralysé et n'a pas pu accomplir grand chose.

En l'absence de toute coordination exercée par les autorités, le Centre d'action antimines des Nations Unies assume ce rôle dans une certaine mesure. Les Nations Unies possèdent une expérience considérable en matière de déminage humanitaire, notamment grâce aux importants programmes qu'elles ont administrés en Afghanistan et au Cambodge. Le rôle de coordination du Centre, en Bosnie-Herzégovine, comporte diverses tâches, qu'il s'agisse de conseiller quant à la définition des priorités ou d'assumer entièrement le contrôle de l'exécution des programmes de la Banque mondiale et de l'Union européenne. Néanmoins, les activités du Centre d'action antimines des Nations Unies restent limitées par le manque de fonds et tant ses responsabilités que ses actifs seront remis aux autorités nationales en 1998.

#### **e) L'avenir et la Commission pour le déminage**

En raison du retrait progressif du Centre d'action antimines des Nations Unies, de nouvelles dispositions ont été adoptées en matière de déminage et entreront en vigueur en 1998. Selon ces dispositions, les autorités des entités joueront un rôle plus actif dans les opérations de déminage. Le 15 octobre 1997, le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine et les Nations Unies ont signé un mémorandum d'accord portant sur un plan national d'action antimines qui devrait permettre de régler le problème des mines terrestres.

Aux termes de cet accord, tous les actifs du Centre d'action antimines des Nations Unies acquis pour le gouvernement de Bosnie-Herzégovine et/ou pour les entités devront être remis à la Commission de la Bosnie-Herzégovine pour le déminage, dont le rôle essentiel consistera à superviser l'action du Centre d'action antimines en Bosnie-Herzégovine. La Commission sera aussi chargée de faire parvenir les ressources aux gouvernements des entités, car c'est à eux qu'incombe la responsabilité de mettre en oeuvre le Plan d'action antimines, de stimuler la coopération entre la Fédération et la Republika Srpska et de faire rapport sur les progrès accomplis en matière de déminage. De son côté, le Centre d'action antimines aura plusieurs fonctions: entretenir et gérer la base de données centrale sur les champs de mines et l'établissement de levés et de cartes; proposer des normes sur le plan technique, ainsi qu'en matière de sécurité et de contrôle de qualité pour les opérations de déminage; enfin, préparer des propositions pour permettre le travail de déminage à travers la ligne de démarcation entre les entités.

Le mémorandum d'accord demande aussi aux gouvernements des entités d'élaborer un plan intégré de déminage civil de leur territoire. Les Centres d'action antimines des entités interviendront dans les domaines de la prévention contre les dangers des mines, de la délimitation des champs de mines, de l'établissement de levés et des opérations de déminage; ils fourniront des informations destinées à la base de données centrale sur les champs de mines; ils coordonneront les activités de déminage avec les autres institutions actives dans ce domaine, afin de s'assurer qu'elles respectent les priorités fixées et travaillent selon les normes établies; enfin, ils proposeront, sur la base des priorités arrêtées par les autorités locales et le HCR, une liste de tâches à entreprendre d'urgence à l'intérieur de chaque entité (liste qui devra être approuvée par le gouvernement concerné). Les *PIU* créées pour réaliser les projets financés par la Banque mondiale continueront à fonctionner, et il est prévu qu'ils coordonnent étroitement leur action avec les Centres d'action antimines des entités.

Au niveau international, un comité de donateurs conseillera les trois organes nationaux.

### **Prévention contre les dangers des mines**

La Bosnie-Herzégovine possède une infrastructure qui facilite la diffusion des informations visant à attirer l'attention de la population sur le danger des mines. La quasitotalité des enfants étant scolarisés, le message peut atteindre une grande majorité d'entre eux. Beaucoup de foyers possédant une télévision ou une radio, notamment dans les principales bourgades et villes, il est possible d'utiliser les médias pour alerter le grand public sur ce problème [42]. Par ailleurs, le degré d'instruction est élevé dans le pays, et les journaux comptent de très nombreux lecteurs. Manifestement, la population ayant un bon niveau d'instruction, elle est capable d'absorber l'information sous de multiples formes.

Prévention contre les dangers des mines :  
le programme du CICR en Bosnie-Herzégovine  
(situation au mois de septembre 1997)

Campagne médiatique (affiches, spot TV et radio)

Onze responsables des programmes de prévention, travaillant à Bihac, Bijeljina, Banja Luka, Gorazde, Mostar-Est, Mostar-Ouest, Pale, Sarajevo, Trebinje, Tuzla et Zenica.

Dans tout le pays, grâce à 123 volontaires de la Croix-Rouge, diffusion d'informations sur les mines terrestres

Action menée à l'échelon communautaire :

- camps d'été/d'hivers et représentations théâtrales pour les enfants
- séminaires de prévention organisés à l'intention des collectivités locales
- discussions avec des agriculteurs ou autres membres des communautés concernées
- distribution de tracts attirant l'attention sur les dangers des mines

Collecte d'informations sur les victimes de mines

Conception du projet destiné à l'ensemble des écoles primaires

En Bosnie-Herzégovine, les principaux programmes de prévention contre les dangers des mines sont ceux du CICR, qui travaille en collaboration avec les structures locales de la Croix-Rouge, et ceux du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF). Les efforts de l'UNICEF sont essentiellement axés sur les enfants fréquentant les écoles primaires. Le programme du CICR a débuté en mars 1996, peu après la fin de la guerre. Il consistait principalement alors du fait de l'urgence en une campagne nationale lancée dans les médias: spots pour la radio et la télévision, dépliants et affiches avaient pour but de mettre en garde le plus grand nombre de possible de gens, le plus vite possible, contre les dangers des mines.

Depuis lors, le CICR a ajouté à son programme un nouveau volet, davantage axé sur la communauté. Il dispose maintenant, à l'échelon régional, de 11 responsables des programmes de prévention contre les dangers des mines, chacun d'entre eux étant chargé de superviser de 10 à 20 instructeurs. De leur côté, les instructeurs sont recrutés au sein des structures locales de la Croix-Rouge et chargés, d'une part, de rassembler des informations sur le problème des mines dans leurs communautés et, d'autre part, d'alerter le public (par le biais de réunions, de conversations, de présentations, notamment) sur les dangers des mines. Le fait que les structures locales de la Croix-Rouge soient les partenaires opérationnels du CICR chargés de l'exécution du programme garantit que celui-ci est à la fois ancré dans la réalité locale et durable.

Le CICR et l'UNICEF coopèrent l'un et l'autre avec le ministère de l'Éducation de la Fédération dans le domaine de la prévention contre les dangers des mines. S'étendant à l'ensemble des 300 écoles primaires de l'entité, cet enseignement est intégré dans le programme scolaire. Les deux organisations fournissent le matériel (badges, T-shirts, carnets de notes et affiches) et indiquent aux enseignants la manière de l'utiliser.

Dans la Republika Srpska, le ministère de l'Éducation coordonne les activités de prévention contre les dangers des mines au sein du système scolaire. Avec l'assistance du CICR et de l'UNICEF, le ministère a élaboré un programme d'enseignement destiné aux écoles primaires et a organisé, en novembre 1997, des séminaires à l'intention des instituteurs. Des projets similaires sont en préparation pour les jardins d'enfants et les écoles secondaires.

Un certain nombre d'organisations et d'institutions sont également actives dans le domaine de la sensibilisation aux dangers des mines. Ce sont, pour la plupart, des ONG dont les programmes

sont axés sur une région donnée ou sur une façon particulière de transmettre le message.

Le programme de Handicap International touche les écoles de Bihac; *Spirit of Soccer* (une ONG dirigée par un ancien joueur professionnel de football anglais) organise pour les enfants, à travers tout le pays, des séances de 90 minutes d'entraînement de football, suivies de 30 minutes de sensibilisation aux dangers des mines; l'ONG italienne Amici dei Bambini a produit, pour les écoles, une vidéo de sensibilisation aux dangers des mines; *Norwegian People's Aid* distribue des prospectus et autre matériel d'information sur les dangers des mines; la *Soros Foundation* et *Amphibia* ont produit, pour des séances de prévention organisées en plein air, des bannières et des maquettes en carton représentant des explosions de mines.

Par ailleurs, à la demande de collectivités locales ou de certains groupes et écoles, le Centre d'action antimines des Nations Unies et la SFOR ont organisé dans tout le pays des séances dont le but est de mieux faire connaître les mines et leurs dangers. Les Centres d'action antimines des entités déploieront eux aussi des activités de prévention.

#### **a) La nécessité d'une approche coordonnée**

Si les programmes de prévention contre les dangers des mines réalisés en Bosnie-Herzégovine ont bénéficié de l'expérience acquise dans d'autres pays affectés par les mines, et s'ils sont remarquables par le nombre de personnes qu'ils ont ainsi sensibilisées et par la diversité des informations diffusées, certains problèmes importants demeurent. Pour dire les choses simplement, la coordination entre les différents acteurs laisse nettement à désirer.

En effet, aucune organisation n'a reçu le mandat de coordonner le contenu des messages diffusés, de fixer la répartition géographique de l'action engagée, de définir les principaux groupes-cibles ou de déterminer les moyens de communication à utiliser. Les diverses organisations se rencontrent bien chaque mois pour échanger des informations, mais font peu d'efforts pour harmoniser leurs activités. Elles ont donc, naturellement, tendance à travailler de manière fort différente, leur démarche allant de l'approche purement technique de la SFOR à l'approche «généraliste» du CICR et de l'UNICEF. Dans certaines zones, le risque de chevauchements ou de doubles emplois est grand: à Bihac, par exemple, les écoliers ont, à différents moments, bénéficié de séances de prévention contre les dangers des mines organisées successivement par le CICR, l'UNICEF, Handicap International, le Centre d'action antimines des Nations Unies et la SFOR. S'il est sans doute bon de renforcer les messages en les répétant, une diffusion excessive risque de lasser le public et, à l'avenir, d'entraver les efforts visant à faire passer de nouveaux messages. De plus, quelques organisations diffusent des messages qui se contredisent. En s'impliquant davantage, les ministères de l'Éducation permettront de résoudre certaines de ces difficultés. Néanmoins, il n'existe aucune coordination de la diffusion des messages de prévention en dehors des différents systèmes scolaires.

#### **b) L'action auprès des adultes**

Comme nous venons de le voir, la prévention contre les dangers des mines figure de plus en plus souvent dans les programmes scolaires, mais les adultes constituent un public bien plus difficile à atteindre. Les instructeurs de la Croix-Rouge, chargés des programmes de prévention, signalent qu'ils rencontrent beaucoup d'adultes indifférents ou blasés à l'égard des mines: ayant survécu aux tireurs isolés, aux tirs d'artillerie et aux mines pendant la guerre, ces personnes pensent avoir

maintenant peu à craindre des mines elles-mêmes. Il est vrai que les adultes savent souvent à quoi ressemble une mine et comment elle fonctionne, et qu'ils connaissent les zones dangereuses. Les séances de sensibilisation où l'on se contente de répéter ces informations présentent donc peu d'intérêt pour eux. Beaucoup de gens pensent en savoir déjà assez sur les menaces que les mines font peser et ne pas avoir besoin d'en apprendre davantage.

Il est donc nécessaire de concevoir différemment la prévention. Il est notamment important de s'interroger sur ce qui pousse les civils à continuer de prendre des risques. Si la sécurité personnelle passe au second plan, c'est souvent en raison de la nécessité économique, de la pression exercée par les pairs ou d'une certaine hâblerie. Ce peut être parfois en raison d'un traumatisme subi pendant la guerre, ou tout simplement d'une confiance excessive. Au lieu de répéter les messages sur les dangers des mines, la prévention devrait être axée sur la nécessité de modifier les comportements à haut risque et de donner à la population des options réalistes pour vivre en toute sécurité dans un environnement pollué par les mines. Dans ce but, l'action engagée pour alerter la population pourrait notamment inclure l'examen des solutions de remplacement à l'utilisation de terres dangereuses; les personnes traumatisées devraient être encouragées à se rendre dans des centres de soutien psychosocial; par ailleurs, il serait bon de tenter de stigmatiser la prise de risques inutiles à l'égard des mines. Les structures locales de la Croix-Rouge essaient de répondre à ces besoins d'une plus grande complexité, tandis qu'un certain nombre d'organisations commencent à reconnaître qu'une approche plus sophistiquée doit être adoptée pour atteindre les adultes.

### **Prise en charge des survivants et assistance en leur faveur**

En Bosnie-Herzégovine, c'est le centre de santé local (dom zdravlja) qui est au coeur de tout le système des soins de santé. Il existe généralement, dans chaque municipalité, un de ces centres qui, dans tous les cas de blessure ou de maladie, pose le diagnostic, administre les premiers soins et, le cas échéant, oriente le patient sur un établissement spécialisé. Les centres de santé possèdent normalement une équipe de médecins généralistes et du personnel infirmier, tant résident que chargé des visites à domicile. Ils jouent, sur le plan local, un rôle central dans le domaine de la santé, couvrant en général une population de 20 000 à 50 000 habitants. Toute personne blessée par l'explosion d'une mine a de grandes chances d'être conduite au centre de santé local pour y recevoir immédiatement les premiers secours.

Lorsque l'accès à la victime ne pose pas de problème, son transfert entre le lieu de l'accident et le centre de santé local est assez rapide. Comme il existe un centre de santé dans chaque municipalité, la distance à couvrir ne devrait pas excéder 30 kilomètres. En outre, la plupart des habitants de la Bosnie-Herzégovine ont accès à une voiture particulière [43] en cas d'urgence, et les routes sont généralement en bon état (50% du réseau routier national est pavé).

Pendant la guerre, il était beaucoup plus difficile de prédire le temps que prendrait une évacuation, la proximité des lignes de front, la disponibilité d'un véhicule ou la présence, non loin de là, d'un hôpital militaire étant autant de facteurs décisifs. Normalement, les soldats étaient rapidement évacués sur des hôpitaux militaires de campagne. Par contre, les autres blessés ne pouvaient, en général, recevoir des soins que dans des hôpitaux civils, et leur évacuation était

donc souvent longue et difficile. De fait, les statistiques sur les accidents dus aux mines pendant la guerre montrent que les civils risquaient davantage de mourir de leurs blessures que les soldats (voir «Tendances et observations», p.21).

Au centre de santé local, les victimes de mines reçoivent des soins médicaux, ainsi que les premiers secours d'urgence, administrés par un médecin généraliste. Ce traitement consiste, notamment, à tenter de stopper toute hémorragie, à nettoyer et panser les plaies et à traiter les états de choc. Si nécessaire, des sédatifs peuvent aussi être administrés. Par contre, un tel centre ne possède ni l'équipement nécessaire aux interventions chirurgicales consécutives à un traumatisme ni la possibilité de faire des transfusions sanguines. Normalement, pendant que les premiers soins d'urgence sont prodigués au blessé, le personnel du centre de santé appelle une ambulance pour le transférer dans l'hôpital chirurgical le plus proche.

#### **a) Chirurgie d'urgence**

Il y a 12 hôpitaux chirurgicaux dans la Fédération et 15 dans la Republika Srpska qui peuvent pratiquer des amputations. Le temps qui s'écoule pendant le transfert du blessé du centre de santé local à l'hôpital chirurgical le plus proche ne devrait jamais excéder deux heures. Dans la Fédération, plus précisément dans la région desservie par l'hôpital de Mostar, le trajet entre cet hôpital et le centre de santé le plus éloigné (celui de Ravno, à 50 kilomètres de Mostar) dure environ une heure. Dans la Republika Srpska, la plus grande distance entre un centre de santé local et un hôpital chirurgical est de 90 kilomètres.

Les ministères de la Santé des deux entités signalent qu'ils disposent maintenant de chirurgiens capables de pratiquer des amputations. Ils estiment également que l'approvisionnement en sang est actuellement suffisant pour les amputations qui sont pratiquées chaque mois depuis la fin des hostilités.

Toutefois, bien que la situation se soit améliorée depuis la fin de la guerre, les hôpitaux des deux entités n'ont toujours pas l'équipement de base pour pouvoir traiter convenablement les victimes de mines. Selon le ministère de la Santé de la Republika Srpska, les chirurgiens sont contraints «d'improviser» pendant des opérations majeures, par suite du manque d'assortiments d'instruments pour amputation et pour microchirurgie, nécessaires lorsque des greffes de peau, de muscle ou d'os doivent être pratiquées.

En raison de la gravité des blessures dues aux mines, du manque d'équipement et de matériel médicochirurgical, les hôpitaux de la Republika Srpska, ainsi que ceux des zones de la Fédération dont la population est en majorité croate, dépendent de l'aide extérieure pour le traitement des victimes de mines. Les Serbes et les Croates de Bosnie devant subir une amputation sont souvent évacués sur des hôpitaux de la République fédérale de Yougoslavie ou de Croatie. Le ministère cantonal de la Santé, à Mostar, estime que 80% des Croates de Bosnie victimes de mines sont évacués vers la Croatie pour y être soignés.

#### **b) Rééducation physique**

Selon une étude réalisée par le CICR [44], la majorité des amputés, tant dans la Fédération (où ils seraient entre 4 500 et 5 000) que dans la Republika Srpska (entre 2 000 et 2 500), ont reçu au moins une fois une prothèse. Dans la Fédération, l'étude a montré que le nombre d'ateliers

orthopédiques, déjà opérationnels ou en projet, sera suffisant pour faire face aux besoins à long terme en matière de services d'appareillage. Dans la Republika Srpska, les ateliers orthopédiques sont peu nombreux et aujourd'hui en mauvais état, mais s'ils sont améliorés et rénovés, ils pourront, eux aussi, répondre aux besoins à long terme de l'entité en matière de services d'appareillage.

Actuellement, les centres d'appareillage orthopédique sont au nombre de neuf dans la Fédération: deux à Sarajevo et un à Tuzla, Mostar, Zenica, Livno (pas encore opérationnel), Cazin, Bihac et Zavidovici. La production mensuelle moyenne est estimée à 85 prothèses, mais la capacité existe, semble-t-il, de doubler ce chiffre. Les deux ateliers de Sarajevo assurent aujourd'hui la fabrication de près de 50% de toutes les prothèses produites dans la Fédération.

Le coût d'une prothèse varie de manière spectaculaire. Une prothèse tibiale produite par la société d'appareillage orthopédique *Neretva* (basée à Sarajevo) coûte 1 800 dollars US. Pour l'obtenir, le patient doit payer l'intégralité de cette somme, à moins que le matériel ait été offert au centre (dans ce cas, le patient ne paie que 30%). Une prothèse tibiale produite par l'atelier *Merhamet* de Sarajevo coûte 600 dollars US, et elle est fournie gratuitement. titre de comparaison, le salaire mensuel moyen, dans la Fédération, était de 136 dollars US au milieu de l'année 1996.

La Republika Srpska compte quatre ateliers d'appareillage orthopédique, deux à Banja Luka, un à Srbinje et un à Trebinje. Chacun de ces centres a désespérément besoin d'être rénové et doté d'un nouvel équipement et de nouvelles machines. La production mensuelle moyenne, dans la Republika Srpska, est de 50 prothèses, le potentiel de production étant estimé à 67 prothèses. Si l'on considère qu'une prothèse a une durée de vie de quatre ans, le taux de production actuel (600 prothèses par an) devrait, en théorie, être suffisant pour faire face aux besoins de la Republika Srpska, à savoir l'appareillage de 2 000 à 2 500 amputés. L'atelier de Trebinje est le seul qui fasse payer les prothèses. Il demande aux civils adultes (à l'exception des personnes amputées par suite de diabète ou de cancer) de payer 15% du coût. Les soldats, eux aussi, doivent payer 15%, mais leur contribution est couverte par la municipalité. Le coût total est de 1 350 dollars US pour une prothèse tibiale et de 2040 dollars US pour une prothèse fémorale. Toujours à titre de comparaison, le salaire mensuel moyen, dans la Republika Srpska, était de 18 dollars US au milieu de l'année 1996.

Le centre de Banja Luka assure aujourd'hui près de 80% de la production totale de prothèses dans la Republika Srpska. Néanmoins, pour les Serbes de Bosnie qui vivent dans les régions situées dans l'est de l'entité, il est plus facile de suivre un traitement à Belgrade, dans les centres d'appareillage *Rudo* ou *Zotovic*, plutôt que de se rendre à Banja Luka.

L'étude du CICR met en évidence un certain nombre de problèmes spécifiques qui devront être résolus pour améliorer les services d'appareillage orthopédique en Bosnie-Herzégovine. Dans les deux entités, la technologie utilisée pour la production de membres artificiels est trop chère pour que ces services puissent espérer devenir autonome à long terme. En outre, le personnel technique n'a pas reçu une formation théorique suffisante et son activité tend à se concentrer sur la production de prothèses des membres inférieurs. Enfin, il n'existe pas de politique uniforme quant à la contribution financière exigée des patients.

### **c) Prise en charge psychosociale**

Le personnel médical interrogé dans le cadre de la présente étude du CICR n'était pas au courant d'une assistance psychosociale quelconque spécifiquement destinée aux victimes de mines. Il existe néanmoins, dans la Fédération, des programmes psychosociaux dont le but est de traiter les conséquences générales, d'ordre psychologique, de la guerre et d'en atténuer les traumatismes. Une liste de 50 organisations, internationales et locales, qui administrent de tels programmes dans la seule ville de Sarajevo, a été dressée par le Conseil international des agences bénévoles.

Un des objectifs du plan national de la santé de la Republika Srpska est d'améliorer, d'ici l'an 2000, les services offerts aux personnes ayant besoin d'un traitement psychologique. Le plan relève qu' «en 1997 et 1998, dans les municipalités de Banja Luka, Bileca, Doboj, Gradiska, Milici, Pale et Prijedor, les centres de santé [...] mettent en oeuvre en y associant les médecins généralistes, les centres de santé mentale et les services psychiatriques des hôpitaux de la région une approche coordonnée en matière de détection, d'examen, de traitement, de rééducation physique et de soins, en faveur des personnes ayant des problèmes de santé mentale» (traduction CICR).

### **d) Assistance à long terme**

Les soldats blessés pendant la guerre devraient percevoir une pension militaire d'invalidité versée par l'État, le montant de cette indemnité étant calculé en fonction de la gravité de la blessure subie. Néanmoins, du fait de la faiblesse de l'économie, les pensions sont souvent versées avec des mois de retard, et parfois ne sont pas versées du tout. En outre, les anciens combattants se plaignent de la modicité de leur pension, celle-ci ne suffisant pas à couvrir leurs besoins de tous les jours. Les civils blessés pendant la guerre ne perçoivent aucune pension d'invalidité.

Les possibilités de trouver un emploi sont aujourd'hui limitées dans tout le pays: une victime des mines a donc peu de chances de pouvoir à nouveau gagner sa vie. Comme dans beaucoup d'autres pays, les employeurs hésitent à engager des personnes handicapées.

Néanmoins, des ONG ont lancé de nombreux petits programmes visant à créer des emplois et certaines d'entre elles offrent du travail aux personnes handicapées. Par exemple, à Bosanski Otaka, un atelier de fabrication d'objets en cuir créé par Handicap International emploie huit invalides de guerre (dont trois amputés). L'organisation *Landmines Survivors Network*, une ONG exclusivement composée de victimes des mines, est aussi en train de mettre en place un programme dont l'objectif est de fournir des soins médicaux à long terme, des emplois et d'autres types d'assistance aux personnes blessées par mine. Pour lutter contre les mesures discriminatoires, l'Organisation mondiale de la Santé a lancé une campagne médiatique destinée à informer le grand public sur les problèmes liés aux incapacités.

Les amputés, comme les autres infirmes, ne peuvent pas dépendre de l'aide de l'État et ont peu d'espoir de retrouver un jour un emploi. La famille devient donc, comme partout dans le monde, la principale source de soutien, tant financier que moral. Dans de nombreuses régions, il existe une association locale des invalides de guerre qui constitue un réseau non officiel d'entraide et offre la possibilité de rencontrer des personnes en proie à des problèmes similaires.

## **L'interdiction des mines antipersonnel**

Les mines continueront à avoir un impact sur la Bosnie-Herzégovine pendant des années. Aujourd'hui, elles mutilent des civils innocents, empêchent le retour des réfugiés et des personnes déplacées, ralentissent le processus de reconstruction et gênent la production agricole. De telles conséquences ne peuvent que mettre en évidence la nécessité d'empêcher tout emploi futur de ces armes.

La Bosnie-Herzégovine a signé, comme 122 autres États, la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (aussi appelée «traité d'Ottawa»). Il est important que des progrès rapides et visibles soient accomplis en matière de destruction des stocks de mines antipersonnel. Il est encourageant de constater que le gouvernement a annoncé son intention de détruire ses stocks de mines antipersonnel et de démanteler les installations de production dans un délai de quatre ans. Les gouvernements des deux entités devraient s'engager, dans le cadre d'un accord contraignant, à transformer cet objectif en réalité. L'accord devrait être rendu public, et la preuve que ses dispositions sont effectivement respectées devrait être donnée afin de renforcer la confiance envers le processus engagé. Les observateurs de la SFOR pourraient jouer le rôle de garants internationaux et confirmer que les stocks ont bien été détruits.

## **Conclusions**

Les éléments requis pour la mise en place d'un plan d'action antimines efficace existent déjà: déminage, prévention et assistance aux victimes. Par contre, il ne semble pas y avoir suffisamment de consultations, de définition en commun des priorités ou d'échange d'informations entre les organisations concernées. Cela est particulièrement vrai dans deux domaines: le marquage des champs de mines et les activités de prévention contre les dangers des mines. En théorie, les opérations de déminage entreprises en Bosnie-Herzégovine devraient bénéficier de l'infrastructure du pays, à savoir un système de communications développé, un bon réseau routier et, sur le plan logistique, des relations faciles avec l'étranger. Néanmoins, les travaux de déminage progressent lentement, et la coordination entre les diverses organisations reste insuffisante. Tout au long de l'année 1997, le Centre d'action antimines des Nations Unies a bien assumé, dans une certaine mesure, un rôle de «coordination» (c'est donc vers lui que les informations ont convergé), mais il n'existe toujours pas d'approche uniforme en matière de déminage ou de définition des priorités quant aux zones à déminer. Le fait que les stratégies diffèrent a entraîné une délimitation inadéquate des zones dangereuses. Dans le domaine de la prévention contre les dangers des mines, d'inutiles chevauchements d'activités se sont produits, notamment vis-à-vis des enfants. De plus, des messages contradictoires ont parfois été diffusés. Toutes ces insuffisances soulignent à quel point une approche plus intégrée s'impose.

Le mémorandum d'accord signé entre le gouvernement de Bosnie-Herzégovine et les Nations Unies est un document important, car il est de nature à améliorer la situation. Il reconnaît que le problème des mines terrestres exige une stratégie à long terme et la mobilisation des autorités locales. Or, jusqu'ici, seuls des efforts limités ont été faits dans cette direction. Le Plan national d'action antimines et la création des Centres d'action antimines des deux entités (chargés d'établir

les levés des champs de mines, de les baliser et de les déminer, ainsi que de sensibiliser la population au danger des mines) sont le résultat du mémorandum d'accord. Chacun de ces Centres doit coordonner les activités de déminage avec les autres organismes opérationnels et s'assurer que ceux-ci agissent conformément aux priorités agréées et qu'ils travaillent selon les normes fixées. En outre, les Centres doivent proposer, en fonction des priorités fixées par les autorités locales et le HCR, une liste de tâches à entreprendre d'urgence dans l'une et l'autre des deux entités, liste qui sera soumise à l'approbation du gouvernement. Il faut espérer que, grâce à cet accord et aux structures dont il prévoit la mise en place, les autorités seront en mesure de jouer un rôle de premier plan et qu'elles parviendront à améliorer la coordination entre les organisations actives dans le domaine du déminage, ainsi qu'à accélérer les travaux de marquage des champs de mines et de déminage.

Le problème de la pollution par les mines en Bosnie-Herzégovine est assez bien documenté. Le CICR collecte et analyse systématiquement des données sur les victimes des mines, le Centre d'action antimines des Nations Unies rassemblant, de son côté, des données sur les zones minées. Néanmoins, comme le montrent certaines parties du présent rapport, il manque des informations sur certains aspects du problème, et la coordination des efforts sur le plan international laisse souvent à désirer. L'une des manières de remédier à la situation consiste à systématiser la collecte et l'analyse des données. En mars 1997, lors de la Conférence de Tokyo sur les mines antipersonnel, le CICR a introduit le concept d'un «système de renseignements sur les mines» devant permettre de standardiser la collecte, l'analyse et le flux des informations relatives aux mines. Un tel système peut améliorer la coordination et faire en sorte que l'action entreprise pour résoudre le problème des mines soit à la fois effective et efficace. [45]

## **VI. Conclusions générales et recommandations**

Le présent rapport dresse un tableau général de l'impact des mines terrestres sur la Bosnie-Herzégovine d'aujourd'hui. Il montre clairement que tous les aspects de la vie de l'après-guerre sont affectés par la présence de ces armes. Pour que le problème puisse être réellement et efficacement résolu, une approche intégrée, globale et coordonnée devra être adoptée et bénéficier de l'appui des plus hautes instances. Il faut espérer que, grâce à la création de la Commission pour le déminage, ces conditions pourront être bientôt réunies en Bosnie-Herzégovine. Néanmoins, toute une série de mesures importantes peuvent être prises pour réduire l'ampleur du danger que les mines terrestres font courir, aujourd'hui encore, à la société. Ces mesures sont présentées ci-dessous, de même qu'un résumé des principales conclusions du présent rapport.

### **• Emploi des mines, établissement de levés et délimitation des champs de mines**

Si, aujourd'hui encore, les mines constituent un obstacle majeur entravant la reconstruction, le retour des réfugiés et d'autres activités, il convient de noter qu'elles ont été employées de manière relativement disciplinée pendant la guerre. Beaucoup de champs de mines ont été installés, conformément à la doctrine de l'armée nationale yougoslave, le long des lignes de front pour protéger des positions de défense, et leur emplacement a souvent été enregistré. La plupart des champs de mines étant situés à portée de vue des anciennes positions militaires, il devrait être possible, en analysant les fluctuations des lignes de front et les mouvements de troupes pendant le conflit, de découvrir l'emplacement d'un grand nombre de champs de mines non enregistrés.

Malheureusement, et c'est là un élément crucial, cet emploi «semidiscipliné» des mines ne prévoyait habituellement pas de marquage, sur le sol, pour prévenir les civils du danger. Aujourd'hui encore, la plupart des zones minées ne sont toujours pas signalées.

*Afin de mieux protéger les civils contre les dangers des mines, les organismes de déminage devraient davantage axer leur action sur les programmes d'établissement de levés et de délimitation des champs de mines, en particulier dans les zones où l'on attend le retour des réfugiés.*

- **L'impact sur le plan humain**

La présence des mines en Bosnie-Herzégovine affecte gravement la population civile. Depuis la fin de la guerre, 80% des victimes des mines sont des civils, pour la plupart des hommes engagés dans des activités agricoles. Le nombre d'explosions accidentelles de mines enregistrées diminue peu à peu, les populations se rendant de mieux en mieux compte des menaces qui pèsent sur leur communauté. Néanmoins, le HCR et d'autres organisations craignent une recrudescence des accidents dus aux mines en 1998 en raison du retour des réfugiés. En effet, de nombreux réfugiés se rendront dans les régions les plus fortement minées du pays et, connaissant mal la situation locale, ils seront particulièrement exposés aux accidents dus aux mines.

*Pour accroître la protection des réfugiés qui rentrent dans le pays, des programmes de prévention contre les dangers des mines devraient être mis en place dans les pays d'accueil.*

- **Traitement médical offert aux victimes des mines**

Le nombre de personnes tuées par mine est moins élevé en Bosnie-Herzégovine que dans d'autres pays touchés par ce problème. Cela s'explique à la fois par la rapidité des évacuations et par les soins médicaux prompts, de bonne qualité et gratuits qui sont dispensés aux blessés. Toutefois, les Serbes de Bosnie et les Croates de Bosnie blessés par mine sont souvent transférés, pour poursuivre leur traitement, dans des établissements médicaux mieux équipés, en République fédérale de Yougoslavie ou en Croatie.

*Afin de garantir aux victimes de mines les meilleurs soins médicaux possibles, le CICR devrait faire parvenir à tous les hôpitaux concernés, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en République fédérale de Yougoslavie, des informations sur les pratiques chirurgicales qu'il recommande.*

- **Rééducation physique des victimes de mines**

De manière générale, en Bosnie-Herzégovine, les prothèses dont bénéficient les amputés victimes de mines sont de bonne qualité. Vu le nombre et la capacité des ateliers spécialisés (déjà opérationnels ou en projet) que compte le pays, il devrait être possible de faire face aux besoins à long terme en matière de fabrication de prothèses et de services orthopédiques. Il semble que jusqu'à présent, la plupart des amputés victimes de mines aient été équipés au moins une fois d'une prothèse, mais il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Dans la Republika Srpska, en particulier, les établissements spécialisés et leur équipement ont besoin d'être remis en état et modernisés, et les techniciens doivent recevoir une formation appropriée. En outre, la plupart des centres axent l'essentiel de leur action sur les prothèses des membres inférieurs, et il n'existe pas de politique uniforme quant à la participation financière demandée aux patients.

*Afin de répondre de manière plus efficace aux besoins en matière d'appareillage des amputés dans la Republika Srpska, les donateurs devraient s'engager à fournir les moyens pour remettre en état et rééquiper les centres orthopédiques de l'entité.*

*Afin de garantir l'efficacité à long terme du programme, les ateliers d'appareillage des deux entités devraient recourir à une technologie plus appropriée et dispenser une formation théorique aux techniciens.*

- **Réinsertion sociale des victimes de mines**

Les blessés qui survivent à l'explosion d'une mine voient leur existence brisée: comme, d'une part, il est difficile aux personnes handicapées de retrouver un emploi et que, d'autre part, ces blessés sont plongés dans un état dépressif, aggravé par la modicité de leur pension d'invalidité, une vie difficile attend la plupart d'entre eux.

*Afin d'aider les survivants, notamment les amputés, à se réinsérer dans la société, les autorités et les organisations concernées devraient s'efforcer de prendre en charge leurs besoins sur le plan psychosocial.*

- **Agriculture et relance de l'économie**

Les terres les plus fertiles de la Bosnie-Herzégovine étant en partie minées, la production vivrière stratégique du pays est gravement affectée. Dans certaines régions, les mines ont un effet désastreux sur l'agriculture. Par conséquent, le pays continue à dépendre de l'assistance internationale pour nourrir ses habitants. Dans de nombreuses régions, la présence des mines empêche le bon déroulement du programme de relèvement de l'économie (d'un montant total de 5 milliards de dollars US et allant de la remise en état des installations d'alimentation en eau à la reprise des activités d'abattage des arbres). Néanmoins, il n'existe pas d'évaluation officielle de l'intégralité de l'impact que les mines ont aujourd'hui sur l'agriculture et sur le redressement économique, et de plus amples recherches doivent être menées dans ces domaines.

*Afin de connaître l'impact des mines sur la production agricole et sur la relance économique, les ministères concernés devraient mener des enquêtes dans ces domaines et, sur la base des résultats obtenus, s'efforcer d'améliorer le mode de sélection des zones à déminer en priorité.*

*Afin que le relèvement de l'économie se déroule dans de bonnes conditions de sécurité et d'efficacité, tous les programmes de reconstruction devraient prévoir l'allocation de fonds aux activités de déminage, pour toutes les régions où cela s'avère nécessaire.*

- **Déminage**

Un certain nombre d'organisations sont actives dans le domaine du déminage humanitaire en Bosnie-Herzégovine mais, jusqu'ici, le processus a été lent. Les programmes de déminage du Centre d'action antimines des Nations Unies, de la Banque mondiale, de l'Union européenne et du HCR sont maintenant soit opérationnels, soit sur le point de démarrer, et l'on peut espérer une accélération du rythme des activités d'établissement de levés et de déminage en 1998. Les opérations de déminage devraient bénéficier des infrastructures bien développées du pays (système de communications efficace, bon réseau routier et, sur le plan logistique, assez bonnes relations avec l'étranger). Néanmoins, il a été difficile de parvenir à un accord avec les gouvernements des deux entités quant à l'utilisation des fonds alloués au déminage. En outre, la

coordination entre les principales organisations de déminage est parfois insuffisante et, par suite de leurs mandats et de leurs méthodes de travail différents, certains problèmes dus à un marquage insuffisant des champs de mines n'ont pu être évités.

Aux termes de l'Accord de Dayton, les forces armées des deux entités sont tenues de participer aux opérations de relevage des mines qu'elles ont elles-mêmes posées. Le principe qui sous-tend cette obligation est important, mais des difficultés pratiques ont surgi, tant pour parvenir à coordonner leur activité avec celle des organismes impliqués dans le déminage humanitaire que pour obtenir l'assurance que les terrains déminés par les démineurs des forces armées des deux entités sont réellement exempts de mines.

Les Nations Unies et le gouvernement de Bosnie-Herzégovine ont conclu un mémorandum d'accord prévoyant la reprise par le gouvernement en 1998 des responsabilités et des actifs du Centre d'action antimines des Nations Unies. Grâce à la création de la Commission de la Bosnie-Herzégovine pour le déminage, d'une part, et du Centre d'action antimines en Bosnie-Herzégovine, d'autre part, les autorités nationales joueront un rôle primordial en matière de déminage, et il faut espérer que la coordination entre les différentes organisations concernées sera améliorée et que le rythme des opérations de déminage s'accélérera en 1998.

*Afin d'assurer un déminage effectif à long terme, les donateurs internationaux devraient s'engager à financer les programmes de déminage en Bosnie-Herzégovine pendant au moins trois années de plus.*

*Afin d'assurer l'efficacité des opérations de relevage par les forces armées des deux entités, la SFOR devrait souligner la nécessité de recourir en tout temps aux techniques du déminage humanitaire et, le cas échéant, imposer des sanctions.*

*Afin d'améliorer la coordination des activités de déminage, tous les gouvernements et organisations concernés devraient se concerter et s'efforcer de mettre à la disposition de la Commission de la Bosnie-Herzégovine pour le déminage et du Centre d'action antimines en Bosnie-Herzégovine tant les ressources que l'appui politique nécessaires pour leur permettre de s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu du mémorandum d'accord.*

#### • **Prévention contre les dangers des mines**

Les activités de prévention contre les dangers des mines déployées en Bosnie-Herzégovine bénéficient de l'expérience acquise dans d'autres pays affectés par les mines, en particulier quant aux méthodes de diffusion de l'information. Les deux principaux programmes en cours dans le pays sont ceux du CICR et de l'UNICEF, bien qu'un grand nombre d'autres organisations soient également impliquées. Du fait du taux de scolarité élevé, la plupart des enfants peuvent bénéficier, à l'école, de leçons sur les mines et leurs dangers. Par contre, il est plus difficile d'atteindre les adultes. Dans certaines régions, un manque de coordination entre les différentes organisations concernées a conduit à des chevauchements, et même parfois à la diffusion de messages contradictoires.

*Afin d'améliorer la coordination entre les organisations actives dans le domaine de la prévention contre les dangers des mines, il est important que toutes les instances concernées parviennent à un accord au sujet des messages à diffuser, ainsi qu'au sujet du partage des*

*responsabilités, sur les plans géographique et sectoriel. Les ministères de l'Éducation des deux entités devraient prendre en main la coordination des programmes afin de s'assurer qu'il n'y a pas de chevauchements à l'intérieur du système scolaire.*

- **Interdiction des mines antipersonnel**

Le gouvernement de Bosnie-Herzégovine a signé, comme 122 autres États, le traité d'Ottawa, qui interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel.

*Afin de renforcer la confiance envers le traité, les gouvernements des deux entités devraient immédiatement conclure entre eux un accord par lequel ils s'engageraient à détruire tous les stocks de mines antipersonnel actuellement détenus par leurs forces armées.*

## **VII. Annexes**

### **Types de mines**

Le 31 août 1997, le Centre d'action antimines des Nations Unies à Sarajevo a dressé, grâce aux renseignements figurant dans sa base de données, la liste des types de mines les plus fréquemment rencontrés en Bosnie-Herzégovine. [46]

#### **Mines antipersonnel**

PMA 1A: Mine à effet de souffle à teneur en métal minimale. Composée de deux éléments en matière plastique, assemblés l'un à l'autre à la façon d'un coquillage. Une pression de trois kilogrammes produit une étincelle qui se propage au détonateur et déclenche l'explosion de la mine. Elle a un rayon léthal de 1 mètre et un rayon dangereux de 25 mètres. Les enregistrements de champs de mines indiquent qu'au minimum 15 516 mines PMA 1A ont été mises en place pendant le conflit. Fabriquée en RSFY.

PMA 2: Mine à effet de souffle. En bakélite/plastique, elle a la taille d'une petite boîte à cirage. Son plateau de pression, en forme d'étoile, constitue une saillie par rapport au corps de la mine. Elle est habituellement enterrée, de manière que seul le plateau de pression soit exposé. Elle a une teneur en métal minimale, ne contenant en fait qu'une très petite pièce métallique détectable. Une pression de cinq kilogrammes est nécessaire pour déclencher sa mise à feu. Les enregistrements de champs de mines indiquent qu'au minimum 22 995 mines PMA 2 ont été employées pendant le conflit. La JNA considérait la PMA 2 comme sa mine la plus dangereuse; elle ne tentait jamais de récupérer les mines de ce type, mais les détruisait sur place. Fabriquée en RSFY.

PMA 3: Mine à effet de souffle. Composée de deux éléments (supérieur et inférieur) en plastique, la mine PMA 3 est recouverte par une enveloppe de protection en caoutchouc. Elle a à peu près la taille d'une boîte de conserve de thon et ressemble à un palet de hockey sur glace surdimensionné. La mine contient très peu de métal. Une pression de trois kilogrammes déclenche le détonateur, provoquant l'explosion de la mine. Comme dans le cas des mines de type PMA 2, la JNA ne tentait jamais de récupérer ces mines. Les enregistrements de champs de

mines indiquent qu'au minimum 35 299 mines PMA 3 ont été employées pendant le conflit. Fabriquée en RSFY.

PMR 2A AS: Mine à fragmentation. Le corps de cette mine est en fonte d'acier et comporte, sur la face externe, des fragments préformés. La mine est montée sur un piquet de bois, et l'allumeur forme une saillie au-dessus du corps de la mine. Une traction de trois kilogrammes sur un fil-piège provoque l'explosion. La mine PMR 2A AS peut être munie d'un dispositif éclairant qui est lancé verticalement à 100 mètres, tandis que la mine est simultanément mise à feu. Elle a un rayon léthal de 40 mètres et un rayon dangereux de 100 mètres. Les enregistrements de champs de mines indiquent qu'au minimum 65001 de ces mines ont été employées pendant le conflit. Fabriquée en RSFY.

PROM 1 1P: Mine à fragmentation bondissante. Cette mine est habituellement enterrée, seuls les fourchons et l'extension de l'allumeur étant au-dessus du sol. Cette mine a été vue fixée à des arbres par des rubans adhésifs, à hauteur des yeux; elle peut être immergée dans l'eau à une profondeur pouvant atteindre 50 centimètres. Elle peut être reliée à plusieurs fils de trébuchement (jusqu'à six). Cette mine est en métal lisse et a la taille d'une bouteille de bière d'un demi-litre. Une première explosion, de faible intensité, projette la mine à une hauteur de 70 à 80 centimètres, avant l'explosion proprement dite. Elle est habituellement mise à feu par une traction de 3 kilogrammes sur un fil-piège. Cette mine a un rayon léthal de 50 mètres et un rayon dangereux de 100 mètres. Les enregistrements de champs de mines indiquent qu'au minimum 9 018 mines PROM 1 1P ont été employées pendant le conflit. Fabriquée en RSFY.

MRUD: Mine directionnelle à fragmentation de type «Claymore». Posée à la surface du sol, la mine MRUD est en matière plastique et contient 650 billes d'acier qui se fragmentent au moment de l'explosion. On trouve généralement la mine posée sur des «jambes» en forme de ciseaux, ou attachée à un arbre. Elle peut rester sous l'eau pendant une période allant jusqu'à 24 heures; elle peut être employée comme un piège ou utilisée comme une munition télécommandée. Cette mine peut aussi être reliée à un fil-piège qui déclenche son explosion. Les enregistrements de champs de mines montrent qu'au minimum 7 241 mines MRUD ont été utilisées pendant le conflit. Fabriquée en RSFY.

### ***Mines antichars***

TMM 1: Mine à effet de souffle. La TMM 1 est en tôle et a été beaucoup utilisée autour des barrages routiers pendant la guerre. Une pression de 130 kilogrammes est nécessaire pour déclencher son explosion. Néanmoins, la mine a également été utilisée sans son plateau de pression, ce qui ramène le seuil de détonation à 70 kilogrammes. Cette pression est suffisamment faible pour transformer la mine TMM 1 en mine antipersonnel. Elle peut être équipée d'un dispositif antimanipulation. Les enregistrements de champs de mines indiquent qu'au minimum 6754 mines TMM 1 ont été employées pendant le conflit. Fabriquée en RSFY.

TMA 3: Mine à effet de souffle. La mine TMA 3 est constituée d'un explosif préformé, placé à l'intérieur d'un boîtier en fibre de verre. Elle ressemble à un gros «camembert» et possède, sur le côté, une poignée en tissu moulé. Cette mine a trois détonateurs qui forment une saillie par rapport au corps de la mine, ressemblant à de gros champignons bruns. Une pression de 180 kilogrammes sur l'un, ou sur l'ensemble, des trois détonateurs est nécessaire pour déclencher son

explosion. Elle peut être équipée d'un dispositif antimanipulation. Les enregistrements de champs de mines indiquent qu'au minimum 6 746 de ces mines ont été employées pendant le conflit. Fabriquée en RSFY.

TMA 4: Mine à effet de souffle. La mine TMA 4 est constituée d'un explosif préformé, placé à l'intérieur d'un boîtier en matière plastique. De forme circulaire, elle ressemble à un gros «camembert» aux arêtes vives. Une poignée en corde est fixée dans le corps de la mine, à travers un trou. Une pression de 120 kilogrammes sur l'un, ou sur l'ensemble, des trois détonateurs qui forment une saillie au-dessus du corps de la mine déclenche l'explosion de la mine. Les enregistrements de champs de mines montrent qu'au minimum 5 209 mines TMA4 ont été employées pendant le conflit. Fabriquée en RSFY.

TMRP 6: Mine à effet de souffle et à propulsion. La mine TMRP 6 est en matière plastique, mais son plateau de pression, convexe, est en acier. De forme circulaire, cette mine possède une surface supérieure nervurée et un système d'allumage au centre duquel se trouve une tige-poussoir. L'explosion peut être provoquée de trois façons: 1,3 kilogramme de pression latérale sur la tige-poussoir 150 kilogrammes de pression sur le plateau; enfin, déclenchement à distance, lorsqu'un dispositif électrique a été fixé sur la partie inférieure de la mine. Des mines TMRP 6 ont été trouvées posées horizontalement autour de barrages routiers et de talus longeant des routes. Une clé spéciale est nécessaire pour armer et désarmer la mine. Elle peut être équipée d'un dispositif antimanipulation. Lorsqu'un fil-piège est fixé à la tige-poussoir la mine peut être utilisée à des fins antipersonnel. Les enregistrements de champs de mines indiquent qu'au minimum 10 192 mines de ce type ont été employées pendant le conflit. Fabriquée en RSFY.

## **Abréviations**

ARBiH: *Armija Republike Bosne i Hercegovine* (armée de la République de Bosnie-Herzégovine)

CICR: Comité international de la Croix-Rouge

DAH: Département des affaires humanitaires des Nations Unies

ECU: *European currency unit* (unité de compte européenne)

FORPRONU: Force de protection des Nations Unies

GIP: Groupe international de police

HCR: Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

HVO: *Hrvatsko Vijeće Obrane* (forces croates de Bosnie)

IFOR: *Implementation Force* (Force de mise en oeuvre de la paix)

JNA: *Jugoslovenska Narodna Armija* (armée nationale yougoslave)

NEM: neutralisation des explosifs et munitions

NPA: *Norwegian People's Aid* (ONG norvégienne)

OMS: Organisation mondiale de la Santé

ONG: organisation non gouvernementale

OTAN: Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

PIU: *Project Implementation Unit* (unité chargée d'exécuter des projets)

PNB: produit national brut

PNUD: Programme des Nations Unies pour le développement

RFY: République fédérale de Yougoslavie  
SFOR: *Stabilization Force* (Force de stabilisation)  
UE: Union européenne  
UNICEF: Fonds des Nations Unies pour l'enfance  
VRS: *Vojska Republike Srpske* (forces armées de la Republika Srpska)

## **BIBLIOGRAPHIE CHOISIE**

*Bosnia and Herzegovina: From Recovery to Sustainable Growth - A World Bank country study*, Washington D.C., The World Bank, May 1997.

*Bosnia and Herzegovina: Repatriation and Return Operation 1997*, Geneva, UNHCR, April 1997.

*Bosnia and Herzegovina - The Priority Reconstruction Program: 1996 Achievements and 1997 Objectives* - Prepared by the European Commission and the Central Europe Department of the World Bank, March 1997.

*Bosnia and Herzegovina: War Victims Rehabilitation Project - Technical annex*, Central Europe Department of the World Bank, April 1996.

Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine («Accord de Dayton»), décembre 1995.

*ICRC survey on the threat posed by landmines to local communities in Bosnia-Herzegovina*, International Committee of the Red Cross, November 1996.

*Mine Activities Report as at: 31-AUG-97*, Sarajevo, United Nations Mine Action Centre.

*Ridding Bosnia and Herzegovina of Landmines: The Urgent Need for a Sustainable Policy*, Sarajevo, International Crisis Group, 18 July 1997.

Aleksic, Cedo, et al., *Republika Srpska - Strategic Plan for Health System Reform and Reconstruction 1997-2000*, Ministry of Health & Social Affairs of the Republika Srpska, with the assistance of the World Health Organization, May 1997.

Coupland, R. M., *Assistance aux victimes des mines antipersonnel: Besoins, contraintes et stratégie*, Genève, Comité international de la CroixRouge, août 1997.

Eklund, A., *Prosthetic survey: Federation of Bosnia and Herzegovina et Prosthetic survey: Republika Srpska, Mission reports*, International Committee of the Red Cross, October 1997.

Captain Johnson-Poensgen, D.H.T., sergeant Timms, R., *Mined area analysis - Report and findings*, 36 Engineer Regiment, MultiNational Division (South West), October 1996.

Pinder, M., *preventing or mitigating the problem of landmines*, UNHCR discussion paper, Geneva, February 1997.

Procupet, A., *Public Health and Health Care - A general overview - Republika Srpska*, Sarajevo, World Health Organization Office for Bosnia and Herzegovina, February 1997.

Roberts, S., Williams, J., *After the Guns Fall Silent: The Enduring Legacy of Landmines*, Washington D.C., Vietnam Veterans of America Foundation, 1995.

## Notes

1. La République socialiste fédérale de Yougoslavie (RSFY) est devenue la République fédérale de Yougoslavie (RFY), constituée de la Serbie et du Monténégro.

2. Bosnia and Herzegovina: Toward Economic Recovery A World Bank Country Study, The World Bank, Washington D.C., 1996.

3. *Bosnia and Herzegovina The Priority Reconstruction Program: 1996 Achievements and 1997 Objectives*. Prepared by the European Commission and the Central Europe Department of the World Bank, March 1997.

4. *Bosnia and Herzegovina: Toward Economic Recovery, op. cit.*

5. *Information notes Bosnia and Herzegovina and Regional Reports*, No. 56/97 May/June 1997, United Nations High Commissioner for Refugees Office of the Special Envoy.

6. Sauf mention contraire, les informations figurant dans le présent rapport sont censées être exactes au 31 août 1997.

7. Une enquête terminée en octobre 1996 par le 36<sup>e</sup> régiment du génie de l'armée britannique fournit une analyse détaillée de la manière dont les mines ont été employées pendant la guerre. Sous le titre *Mined area analysis: Report and findings*, ce document examine l'emploi des mines dans les régions de l'ouest de la Bosnie-Herzégovine, régions placées sous la surveillance des troupes britanniques, dans le cadre de la Force de mise en oeuvre de la paix (IFOR), placée sous le commandement de l'OTAN. La présente section est en grande partie tirée de ce document, qui contient des informations considérées comme permettant de tirer des enseignements quant à la manière dont les mines ont été employées sur tout le territoire de la Bosnie-Herzégovine.

8. De grandes quantités de mines terrestres fabriquées en RSFY ont été exportées et ont été trouvées en Afghanistan, au Cambodge, au Mozambique et en Namibie, selon l'ouvrage intitulé *Trends in landmine warfare, Special Report*, publié par le Jane's Information Group, Londres, juillet 1995.

9. *The Talon* (bulletin de l'armée des États-Unis), vol. 3, no 31, 1<sup>er</sup> août 1997.

10. Le Groupe international de police est une force multinationale créée pour conseiller les

forces de police des deux entités et pour suivre et superviser leur action. Il n'a cependant aucun mandat exécutif.

11. En décembre 1996, les tâches de l'IFOR ont été transférées à la SFOR, placée sous le commandement de l'OTAN.

12. L'expression les « forces armées des deux entités » est utilisée pour désigner les forces armées de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et celles de la Republika Srpska. Les forces armées de la Fédération regroupent deux anciennes armées, l'ARBiH et les HVO.

13. Article VI, par. 3 e, de l'Accord de Dayton.

14. Article VI, par. 6, de l'Accord de Dayton.

15. Commandement de la composante terrestre de la SFOR, « *Instructions to the Parties* », chapitre 3 (2), 6 juin 1997.

16. En matière de déminage, l'expression déminé selon les normes du déminage humanitaire» signifie qu'une zone est connue comme étant déminée à 99,6% et que le risque d'accident dû aux mines est, statistiquement, insignifiant par rapport aux autres types d'accidents potentiels.

17. *Mine Activities Report as at 31 AUG 97*, United Nations Mine Action Centre, Sarajevo.

18. *Mined area analysis: Report and findings, op. cit.* (note de bas de page no7).

19. *Ibid.*

20. « D'origine commerciale », le conflit a éclaté entre des établissements qui se disputaient les clients.

21. Ces chiffres sont considérés comme étant bien audessous du nombre total de tués et de blessés par mine pendant la guerre. Peu d'hôpitaux ont conservé des enregistrements détaillés pendant cette période. Dans le seul hôpital de Zenica, l'organisation *Voluntary Relief Doctors* a enregistré 445 victimes de mines entre le 15 juin 1994 et le 31 mars 1995.

22. Le CICR possède, à travers tout le pays, un important réseau de collecte d'informations. Néanmoins, sa base de données ne rassemble pas tous les renseignements sur les victimes d'accidents dus aux mines. Par exemple, il n'y a aucune information sur les soldats de l'IFOR ou de la SFOR qui ont été tués ou blessés par mine. Or, leur nombre a été en moyenne de six par mois pendant la période allant de janvier 1996 à juillet 1997. De plus, si la plupart des accidents dus aux mines sont signalés au CICR, il est probable que certains ne soient pas portés à son attention. Les estimations du CICR tenant compte de ces éléments, les chiffres sont plus élevés que le total indiqué dans le tableau.

23. *Information notes Bosnia and Herzegovina and Regional Reports, op. cit.* (note de bas de page no 5).
24. Chiffres HCR.
25. « *Serbs lay mines to stop convoy of Moslems trying to return home.* » (Des Serbes posent des mines pour arrêter un convoi de Musulmans qui tentent de rentrer chez eux), AFP (service anglais), 22 janvier 1997.
26. « *Two Moslem returnees injured by mine blasts near Jajce.* » (Deux rapatriés musulmans sont blessés par des explosions de mines près de Jajce), AFP (service anglais), 20 août 1997.
27. *Bosnia and Herzegovina: War Victims Rehabilitation Project Technical Annex*, The World Bank, 1996.
28. *Bosnia and Herzegovina: From Recovery to Sustainable Growth - A World Bank Country Study*, Washington D.C., The World Bank, May 1997.
29. *ICRC survey on the threat posed by landmines to local communities in Bosnia-Herzegovina*, ICRC, 1996.
30. Une vue globale du traitement des blessés par mine en Bosnie-Herzégovine est présentée sous « *Prise en charge des survivants et assistance en leur faveur* », p.45.
31. Procupet A., *Public Health and Health Care - A General Overview - Republika Srpska*, Sarajevo, WHO Office for Bosnia and Herzegovina, February 1997.
32. *Republic of Bosnia and Herzegovina: Reconstruction at a Glance*, The World Bank, December 1995.
33. *Bosnia and Herzegovina - The Priority Reconstruction Program: 1996 Achievements and 1997 Objectives, op. cit.* (note de bas de page no 3).
34. Statistiques de l'organisation *Voluntary Relief Doctors*.
35. Coupland, R. M., *Assistance aux victimes des mines antipersonnel - Besoins, contraintes et stratégie*, Genève, CICR, 1997.
36. *Uredjenje zemljista*, Republic Committee of Agriculture, Forestry and Water Management, Republic of Bosnia and Herzegovina Institute for Statistics, Sarajevo, 1986.
37. Chiffres pour 1983 fournis par *Omedjivanje planinskog rejona i mjere ekonomske politike za podsticanje razvoja poljoprivrede u planinskom rejonu Bosne i Hercegovine*, faculté d'agriculture, Sarajevo Institute for the Economics of Agriculture and Food Processing (institut agronomique), Sarajevo, 1985. Du fait de la destruction de la bibliothèque contenant les ouvrages sur l'agriculture à l'Université de Sarajevo et de la disparition de la plupart des rapports

établis avant la guerre, les chiffres pour 1982 sont les plus récents à disposition.

38. *Republic of Bosnia and Herzegovina: Reconstruction at a Glance - Economic Issues and Priorities* (fiche d'informations), The World Bank, December 1995.

39. Entretien avec le secrétaire du ministère de l'Agriculture, de l'Eau et des Forêts de la Fédération. Dans le passé, l'exploitation forestière représentait 53% (2,7 millions d'hectares) des terres exploitées.

40. Pour de plus amples informations, voir *Ridding Bosnia and Herzegovina of Landmines: The Urgent Need for a Sustainable Policy*, Sarajevo, International Crisis Group, 18 July 1997.

41. Communiqué de presse de la Banque mondiale, Sarajevo, 9 août 1997.

42. Une étude réalisée par le CICR, début 1997 à Trebinje, a montré que 88% des personnes interrogées avaient vu à la télévision les messages de la campagne de prévention contre les dangers des mines, et que 66% les avaient entendus à la radio.

43. Selon l'Automobile Club de Bosnie-Herzégovine, il y a environ 420 000 véhicules dans le pays.

44. Eklund A., *Prosthetic survey: Federation of Bosnia and Herzegovina et Prosthetic survey: Republika Srpska, Mission reports*, International Committee of the Red Cross, October 1997.

45. Pour de plus amples informations sur le système de renseignements sur les mines, voir *Assistance aux victimes des mines antipersonnel - Besoins, contraintes et stratégie, op.cit.*, (note de bas de page 35).

46. Ces descriptions de mines sont tirées d'un dépliant sur les mines remis par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) aux forces de maintien de la paix des Nations Unies.